•

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec

6211-23-022

DT5

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente

M. DENIS BOURRET, commissaire

ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PHASE 3
DE LA PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN
ENTRE LA CÔTE DE SILLERY ET LA CÔTE GILMOUR À QUÉBEC
PAR LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 19 juin 2013 à 13 h 30 Hôtel Sir Wilfrid – auberge Sainte-Foy Salle Beaudelaire-Lafontaine 3055, boulevard Laurier Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 19 JUIN 2013	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
Mme HÉLÈNE GILBERT	2
ACCÈS TRANSPORTS VIABLES	19
M. Étienne Grandmont	
NATURE QUÉBEC	31
Mme Héloïse Fernandez	
M. Christian Simard	
M. Cyril Frazao	
PARTI VERT DE QUÉBEC	39
M. Jean Cloutier	
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT	
DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE	51
Mme Anne Beaulieu	
Mme Janik Gaudreault	
MOT DE LA FIN	62

SÉANCE DU 19 JUIN 2013 SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI MOT DE LA PRÉSIDENTE

PAR LE PRÉSIDENT:

5

10

15

20

25

30

35

Mesdames et messieurs bonjour, bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec.

Bienvenue aussi aux personnes qui suivent les travaux de la Commission d'enquête sur Internet au moyen de la webdiffusion audio.

Je suis Anne-Marie Parent, je préside cette Commission d'enquête, et je suis secondée par le commissaire Denis Bourret.

Cet après-midi, nous allons poursuivre avec la présentation des mémoires par les participants. Le temps imparti est de quinze (15) minutes par présentation avec, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la Commission.

En fin de séance, il sera possible d'exercer un droit de rectification des faits, et les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre à la table d'accueil à l'arrière.

Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger les faits ou les données et non pour contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

J'aimerais vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. Toute personne, quelle que soit sa position, sur le projet, doit se sentir à l'aise d'être ici ou de présenter. Je demande donc votre collaboration pour éviter toute attitude méprisante ou toute manifestation d'approbation ou de désapprobation.

Aucun propos diffamatoire ne sera toléré au cours de l'audience.

Je vous rappelle aussi que les séances sont enregistrées.

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES HÉLÈNE GILBERT

PAR LA PRÉSIDENTE:

45

Nous allons donc débuter maintenant, et j'invite notre première participante, madame Hélène Gilbert.

PAR Mme HÉLÈNE GILBERT:

50

Bonjour.

PAR LA PRÉSIDENTE:

55

Bonjour madame Gilbert.

PAR Mme HÉLÈNE GILBERT:

60

Merci de m'avoir acceptée pour présenter mon plaidoyer.

D'abord, j'aimerais savoir si vous avez lu mon mémoire?

PAR LA PRÉSIDENTE:

65

Oui, nous l'avons lu.

PAR Mme HÉLÈNE GILBERT:

70

Donc si vous l'avez lu, ça va être moins long! Je vais juste présenter une présentation PowerPoint qui présente les grands points, les grandes lignes de mon mémoire.

Donc je l'ai intitulé: Plaidoyer pour la sauvegarde de la végétation intertidale du secteur couvert par la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain.

75

Donc en introduction, je me présente! Je m'appelle Hélène Gilbert, j'ai une formation qui date de 1979, une maîtrise en écologie végétale.

80

J'ai toujours travaillé depuis ce temps-là en écologie végétale dans les milieux surtout sur la végétation et sur les milieux humides; et puis depuis 1984, je me suis intéressée à la zone intertidale.

J'ai publié dans le Canadian Journal of Botany justement deux (2) articles primaires sur la productivité végétale du marais intertidal de Beauport, puis dernièrement, j'ai justement, ça a sorti la semaine dernière, dans le Naturaliste canadien, j'ai suivi pendant cinq (5) ans trois (3) plantes rares de l'estuaire d'eau douce du Saint-Laurent, dans la zone qui nous intéresse, entre Batiscan et Saint-Jean-Port-Joli.

Donc maintenant que je me suis présentée, je vais vous présenter la problématique et les enjeux en rapport avec la zone intertidale, en ce qui concerne mon expertise. Je vais parler de ce que je connais. Je veux pas sortir de ce que je connais, je parle de la végétation de la zone intertidale.

Ensuite, mes arguments qui impliquent les espèces végétales menacées et vulnérables de cette zone-là et l'intérêt du public dans cette affaire-là.

D'abord en premier, parmi la problématique et les enjeux, je voudrais soulever le fait que l'estuaire d'eau douce dans lequel Québec est central, c'est situé entre Batiscan et Gentilly à l'ouest et Saint-Jean-Port-Joli et Cap-Tourmente à l'est. C'est une zone où les marées sont d'environ quinze pieds (15 pi) de haut, marées moyennes, et c'est des marées d'eau douce. Donc c'est particulier, c'est très particulier au monde.

En fait, des marées comme ça, on en trouve, c'est très rare dans le monde, on en trouve dans la baie de Fundy au Nouveau-Brunswick, au canal de Bristol en Grande-Bretagne, aussi à la baie aux Feuilles dans la baie d'Ungava, en Chine dans l'estuaire du fleuve Qiantang et au Brésil dans l'Amazone. C'est les principaux endroits où on trouve des estuaires d'eau douce à grande marée comme ça.

Alors qu'est-ce qu'il y a de particulier dans un estuaire d'eau douce à marées, c'est qu'il s'est développé une végétation d'eau douce, mais qui est adaptée à des marées. Et puis c'est très disjoint entre eux, c'est-à-dire que dans le monde, ces zones-là, elles ont pas d'affinités entre elles parce que les plantes ne peuvent pas, dans le fond, passer d'une de ces zones-là à l'autre. Alors dans chacun de ces milieux-là, il s'est développé des espèces endémiques.

Donc c'est depuis ici à Québec, depuis dix mille cinq cents (10 500) ans que ça s'est développé, c'est-à-dire depuis le retrait de la mer de Champlain.

C'est donc l'intérêt particulier de ce milieu-là pour nous autres à Québec. Puis vous remarquerez sur le plan, que Québec est en plein centre de cette zone-là.

Donc je vais parler des principaux enjeux. Donc d'abord les motifs historiques, ensuite le respect des lois et règlements en vigueur, de la biodiversité du marais et de ses espèces rares,

90

85

95

100

105

110

115

menacées et vulnérables, de la qualité de l'environnement naturel et humain, des impacts tels qu'évalués par le rapport de GENIVAR et des alternatives qui sont proposées.

Évidemment, du point de vue des alternatives, je parle toujours en fonction de ce que je connais; donc si vous me demandez des prix ou combien ça coûte, je suis pas économiste, puis on demandera aux compteux de compter, moi, aux botanistes de botaner!

Donc c'est simplement une mise au point que je voulais faire au début.

Ensuite, bon, donc on va passer aux motifs historiques!

Dans le passé, ici à Québec, on a eu des grands remblayages par le boulevard Champlain; on en a eu aussi par la construction de l'autoroute Dufferin. Et puis ces remblayages-là, à cette époque-là, c'était pas considéré, dans le fond, comme étant un préjudice à l'environnement. On voyait pas les choses de la même façon.

C'est ce qui fait qu'aujourd'hui, tout ce qui subsiste entre Cap-Rouge et la baie de Beauport de marées intertidales, c'est dans l'anse Saint-Michel.

Maintenant, on reconnaît l'importance des milieux humides aujourd'hui, puis du maintien de la biodiversité pour l'intérêt du public autant que pour la nature. Donc c'est pour ça qu'aujourd'hui, on a des règlements.

On a la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables qui provient de la Loi sur la qualité de l'environnement qui a été élaborée par le ministère de l'Environnement, puis selon laquelle, en fait, c'est les municipalités qui doivent gérer les règlements qui font en sorte qu'à partir de la ligne de hautes eaux, on doit respecter une marge de protection de dix (10 m) à quinze mètres (15 m) selon la pente en haut de la ligne des hautes eaux.

Et puis, bon, chaque municipalité est tenue de se doter d'un règlement en respect de cette politique-là. En général, les municipalités copies les termes de la Politique et, dans le fond, demandent une marge de protection de dix (10 m) à quinze mètres (15 m). C'est dix mètres (10 m) quand la pente est faible, quinze mètres (15 m) quand la pente dépasse trente pour cent (30 %).

Ici à Québec, on a été encore plus sévère, on met la marge de protection à vingt mètres (20 m), quelle que soit la pente. Où est-ce que ça met la marge de protection, ça la met vingt mètres (20 m) en haut du remblai de rochers, parce que comme la ligne des hautes eaux arrive dans le remblai de rochers, quelque part, dans ce temps-là ce que disent les règlements, c'est qu'on part d'en haut du remblai. On mesure le vingt mètres (20 m), donc c'est en distance horizontale en haut du remblai.

160

125

130

135

140

145

150

Ce qui fait que la voie ferrée même à certains endroits de l'anse Saint-Michel serait dans la marge de protection. On n'aurait même pas droit d'y toucher, de toucher à cette zone-là. Donc ça, c'est un des règlements.

165

Le projet d'un miroir d'eau, dans le fond, il serait en totale contravention avec les propres règlements du ministère de l'Environnement, en fait règlements des municipalités mais qui proviennent de la Politique du ministère de l'Environnement.

170

Ensuite, je voulais mentionner aussi qu'en tant que botaniste, j'ai régulièrement des mandats de positionnement de lignes de hautes eaux pour des propriétaires privés, des arpenteurs, des avocats qui sont tenus par règlement de ne rien construire ni remblayer ou même aménager à moins de dix (10 m) à guinze mètres (15 m), voire vingt mètres (20 m) à Québec, de la ligne des hautes eaux.

175

Je voulais souligner que ce règlement s'applique aussi le long du fleuve à Québec, et puis que c'est pas juste les propriétaires privés qui ont à le respecter. La Commission de la capitale nationale aussi.

180

Maintenant, je voulais parler aussi de la Loi sur les espèces en péril au Canada.

185

Donc suite à la Loi sur les espèces en péril au Canada, il a été mis sur pied une équipe de rétablissement qui s'appelle l'Équipe de rétablissement des espèces menacées de l'estuaire d'eau douce du Saint-Laurent, surtout à cause d'une plante, la gentiane de Victorin qui se trouve à être menacée au Canada et menacée au Québec dans le secteur de l'estuaire d'eau douce du Saint-Laurent.

Il y a aussi la cicutaire de Victorin qui est menacée au Québec, désignée menacée au Québec et préoccupante au Canada.

190

Il y a aussi l'érigéron de Provancher qui est menacée au Québec et désignée préoccupante au Canada, et l'ériocaulon de Parker qui est désignée menacée seulement au niveau de la province.

Donc de ces lois-là, dans le fond, provient la préoccupation de l'Équipe de rétablissement.

195

Moi, je fais partie de cette Équipe de rétablissement là, évidemment j'ai écrit ce mémoire-là en mon nom personnel, sauf que j'ai eu l'appui de l'Équipe de rétablissement, une lettre d'appui que j'ai jointe à mon mémoire.

200

Tout ça pour dire qu'on va en venir à la biodiversité du marais! La biodiversité du marais et ses espèces rares, menacées et vulnérables! Le rapport de GENIVAR de 2012 dont l'inventaire des plantes a été fait en août 2010 a démontré qu'il y avait une grande biodiversité végétale dans la zone intertidale qui nous préoccupe de l'anse Saint-Michel.

Puis je reconnais l'effort qui a été fait dans l'inventaire de ce milieu-là.

205

Je suis retournée le visiter moi-même le 4 et le 10 juin 2013, autrement dit la semaine dernière, c'est la première fois que je le visitais, et puis je suis jamais allée au mois d'août, en fait, qui serait la période propice pour identifier les espèces intertidales, parce que ces espèces étant mouillées par des marées deux (2) fois par jour, qui ont une croissance plus lente, donc elles sont à leur apogée pour l'identification, ce serait plutôt au mois d'août.

210

Mais ça m'a permis de reconnaître qu'il y avait là une très grande diversité, qu'il y avait beaucoup de potentiel pour l'installation des espèces menacées et vulnérables dont on parle. Il y en a seize (16) en fait qui sont dans l'estuaire d'eau douce du Saint-Laurent, dans la zone dont je vous parlais.

215

GENIVAR eux-mêmes en ont identifié quatre (4) qui sont susceptibles d'être désignées menacées et vulnérables. Qu'est-ce que ça veut dire susceptibles, ça veut pas dire qu'elles sont moins importantes que les désignées, ça veut dire seulement qu'elles n'ont pas encore été évaluées par le comité aviseur, donc on n'a pas encore eu d'évaluation pour ces espèces-là, à savoir si on va les désigner menacées ou vulnérables, mais elles sont sur une liste d'être susceptibles de l'être.

220

Aussi, j'ai pu évaluer qu'il y avait des habitats propices, il y avait présence d'habitats propices à cet endroit-là, puis des habitats qui sont de très belle qualité, qui sont de qualité comparable à ceux que je connais à Grosse Île, à l'île aux Grues, à Saint-Vallier, à Saint-Nicolas, à Saint-Augustin, des habitats qui sont très beaux, puis qui sont très propices pour l'installation de ces espèces menacées et vulnérables.

225

Et on en a déjà quatre (4) qui ont été identifiées par GENIVAR, et je soupçonne qu'il y en certainement d'autres qui sont présentes là. Si on retournait au mois d'août cette année, on pourrait peut-être justement en trouver d'autres.

230

Je voulais parler aussi des espèces communes! Pour l'intérêt du public, il y a un intérêt aussi à l'interprétation du milieu, puis les gens – là, ce que je vous montre comme photo, c'est de la ciboulette. Il y en a pas beaucoup qui savent que la ciboulette, c'est une espèce indigène justement de cet habitat-là, indigène, c'est ici au Québec d'où elle origine.

235

Et puis qu'est-ce qu'on remarque sur la photo de gauche en haut, c'est de la ciboulette broutée. Donc c'est un témoignage que même au mois de juin, il y a un intérêt pour la faune, elle broute notre ciboulette. Donc c'est peut-être des rats musqués, c'est peut-être des canards, mais on

voit la tige qui est broutée ici. Ici, on voit la touffe qui est broutée. Ici, c'est une touffe très dense de ciboulette.

On voit à gauche une petite grenouille, c'est pas mon fort, la faune, évidemment chacun a sa spécialité, c'est une collègue à moi, Audrey Lachance qui l'a identifiée. C'est une grenouille léopard qui était parmi la végétation du marais, donc ça sert d'habitat aussi pour la petite faune.

Et puis on voit en bas à droite la menthe du Canada, une autre plante qui est d'intérêt, comestible.

Cette page, c'est simplement pour illustrer les susceptibles d'être désignées menacées et vulnérables qui ont été recensées par GENIVAR en 2010 le bident d'Eaton, le lycope du Saint-Laurent, la lindernie estuarienne et le gratiole du Saint-Laurent.

Les huit (8) qui sont susceptibles d'être désignées menacées et vulnérables potentielles pour cet habitat-là, c'est l'élyme des rivages, l'épilobe à graines nues, l'isoète de Tuckerman, le lycope rude, le lycope de Virginie, la physostégie granuleuse, le strophostyle ochracé et la zizanie naine. D'ailleurs, je pense que la zizanie naine est présente dans l'estran de ce milieu. Il faudrait retourner au mois d'août.

Voici les plantes désignées menacées potentielles pour cet habitat-là! La gentiane de Victorin qui est la plus vendeuse, elle est très jolie, vous voyez sa fleur bleue. Elle est non seulement vendeuse pour sa beauté mais aussi pour le fait que c'est la seule des quatre (4) qui est désignée menacée autant au provincial qu'au fédéral, puis c'est grâce à celle-là qu'il existe une Équipe de rétablissement de la flore menacée de l'estuaire d'eau douce du Saint-Laurent, parce qu'elle, elle découle de la Loi sur les espèces en péril au Canada, puis cette loi-là, en fait, était à l'origine de la mise sur pied de l'Équipe.

Ensuite, la cicutaire de Victorin qui devrait être présente aussi; si elle ne l'est pas encore, elle va l'être éventuellement. Ces habitats-là sont extrêmement propices pour ces espèces rares là.

L'ériocaulon de Parker, son habitat aussi a été identifié sur place.

L'érigéron de Provancher, c'est celle qui est la moins probable, parce que son habitat, en fait, est vraiment marginal aux remblais de rochers. Elle est en haut de la zone battue par les marées deux (2) fois par jour, puis ça a été tout remblayé. Bien quand même, son substrat a été identifié là, substrat des affleurements calcaires avec beaucoup d'anfractuosités, et puis c'était un habitat sûrement propice pour l'érigéron de Provancher avant qu'il y ait des remblais de rochers là.

250

245

255

260

265

270

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je m'excuse! Si je peux vous rappeler que vous avez plus que la moitié de votre temps qui est écoulé.

PAR Mme HÉLÈNE GILBERT:

Mais j'achève! C'est surtout des photos, mon affaire.

Donc je vous présente les illustrations qui sont déjà dans mon mémoire, les marais, les radeaux de végétation qui sont présents sur place, de même que les habitats propices pour l'ériocaulon de Parker. C'est des habitats et tout ça qui sont propices pour les espèces menacées, désignées menacées et vulnérables.

Donc la qualité de l'environnement naturel et humain, c'est mon prochain point! Donc je voulais mettre en lumière que cet environnement-là a un intérêt pédagogique et écotouristique. Donc ça peut être mis en valeur puis être rendu accessible, au lieu d'être remblayé.

Puis je voulais mentionner aussi que les remblais et enrochements sont indésirables tant pour les humains que pour la nature.

Je voulais aussi faire valoir que la nécessité d'une pente faible et d'un matériau fin est importante pour les espèces de la zone intertidale, qu'il n'y a rien de bon avec les remblais rocheux pour ces espèces-là.

Et ensuite, je voulais mettre en lumière que c'était mieux de privilégier le génie végétal aux enrochements.

Alors pour illustrer tout ça, ici, c'est une illustration à gauche d'un remblai rocheux qui s'est complètement éboulé sous l'effet combiné des glaces et des marées. Et la persistance en fait des gros saules et des frênes de Pennsylvanie dans ce milieu-là, c'est des espèces qui peuvent servir à la stabilisation d'un milieu grâce à leur enracinement solide.

Alors c'est la même chose ici.

Maintenant, par rapport à l'évaluation des impacts faite par l'équipe de GENIVAR, selon GENIVAR, soixante-sept pour cent (67 %) du schorre supérieur sera empiété, seulement deux pour cent (2 %) du schorre inférieur sera touché.

285

280

290

295

300

305

310

Ils évaluent le schorre supérieur comme étant de moins d'intérêt parce qu'il y a des espèces introduites ou des mauvaises herbes. Cette évaluation-là, je la remets en question complètement, parce que justement, le schorre supérieur, c'est la zone où la diversité est la plus grande.

320

Et puis où que ce soit dans l'estuaire d'eau douce, selon mon expérience, c'est toujours accompagné d'espèces adventistes qu'on appelle mauvaises herbes, parce que c'est une zone qui est tellement fluctuante, changeante, que c'est favorable aussi aux espèces qu'on appelle mauvaises herbes.

325

Alors c'est pas diminuer la qualité d'un milieu de les retrouver, des espèces adventistes. À mon avis, la partie la plus diversifiée et la plus intéressante du littoral est justement le haut marais.

330

Alors comme GENIVAR applique à cette zone-là une moins grande importance, ils évaluent l'impact de l'empiété de soixante-sept pour cent (67 %) faible, et comme ils évaluent l'importance du bas marais qui, lui, est très peu diversifié, est composé presque exclusivement de scirpes américains, évaluent son importance comme étant haute, même s'il va être empiété juste de deux pour cent (2 %), alors ils font une moyenne, et la moyenne, l'impact est moyen.

335

Moi, je conteste absolument cette évaluation-là. Je dis que l'impact est plutôt majeur, n'est pas moyen, il est pas faible, il est majeur!

340

Puis mes constats, c'est qu'il est inutile d'engager des grands frais pour l'implantation de végétaux herbacés en zone intertidale, car ils s'établissent spontanément si les conditions leur sont favorables. Puis je donne l'exemple du marais du Moulin. Comme vous avez lu mon mémoire, j'y reviendrai pas.

345

Les espèces adventistes font partie intégrante de ce type de milieu fluctuant et leur présence n'en déprécie pas la qualité.

350

Le rapport de GENIVAR minimise la valeur du haut marais en prétextant qu'il est envahi par des espèces exotiques, et je conteste absolument cette affirmation. On note la présence d'aucune espèce exotique envahissante dans ce milieu en ce moment.

Ensuite, je voulais parler des aménagements proposés par GENIVAR. On parle d'un remblai entre la slikke et le schorre sous prétexte de protéger et de mettre en valeur la qualité écologique du marais.

C'est absolument à rejeter aussi, il n'y a aucune menace à la pérennité du milieu à cet étagelà du littoral. C'est trop bas.

Ensuite, on parle de mettre un remblai léger derrière ces protections et mettre en place un terreau. Absolument, encore une fois je dis non! Mettre un terreau dans cet étage-là du littoral qui est inondé deux (2) fois par jour, soumis aux vagues et aux marées, un terreau là, c'est absolument inutile, ça va partir après deux (2) marées, après trois (3) marées, dépendant des vents et des vagues. Mais c'est une absurdité.

Ensuite, d'implanter dans ce terreau deux mille trois cents mètres carrés (2300 m²) de scirpe et autres plantes typiques du schorre inférieur, non, encore une fois, ça a pas de bon sens. Du scirpe américain, ça n'a aucun besoin. Le scirpe n'a pas besoin d'être aidé à cet étage-là, le scirpe s'implante naturellement là où c'est propice.

Ceux qui ont besoin d'aide, c'est ceux du haut marais. Alors laissons tranquille le bas marais!

Donc mes suggestions! Éviter totalement toute nouvelle intervention dans la zone intertidale. Si la voie ferrée est déplacée vers le cap, je sais pas si c'est une bonne idée, mais à ce moment-là, si on fait ça, il faudrait rétablir le profil naturel de la berge.

Réaliser de nouveaux inventaires de végétation intertidale au mois d'août 2013, si on va plus loin dans ce projet-là.

Proposer des accès invitants à ce milieu afin d'encourager le public et les groupes scolaires à y accéder, dans un but d'éducation à l'environnement.

Rejeter complètement le projet de miroir d'eau qui sera fatal pour la zone intertidale, en plus de créer un nouvel obstacle à l'accès au fleuve, lequel est supposé être la principale raison d'être de la promenade Samuel-De Champlain.

La Commission de la capitale nationale devrait contribuer aux efforts de rétablissement de la flore menacée de l'estuaire d'eau douce en soutenant des projets de documentation, de sensibilisation, de reconstruction de milieux naturels riverains et en compensant les erreurs du passé.

Donc ma conclusion! Est-ce qu'il me reste du temps?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je vais vous donner deux (2) minutes.

10

360

365

370

375

380

385

PAR Mme HÉLÈNE GILBERT:

395

OK. En fait, ma conclusion!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, Conclusion)

400 FIN DE LA LECTURE (Page 10, fin)

Voilà, c'était ça mon mémoire!

PAR LA PRÉSIDENTE:

405

Merci beaucoup pour votre présentation. Est-ce que ça vous serait possible de la déposer, telle que vous l'avez présentée cet après-midi?

PAR Mme HÉLÈNE GILBERT:

410

Oui, oui, pas de problème.

PAR LA PRÉSIDENTE:

415

D'accord. Au début de votre présentation, vous avez parlé de la Politique, puis vous avez parlé aussi de la ligne des hautes eaux.

PAR Mme HÉLÈNE GILBERT:

420

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

425

Est-ce que selon vos connaissances ou les autres projets que vous avez faits dans la région, est-ce que dans la région, et surtout sur le territoire de la ville de Québec, la Politique est respectée?

PAR Mme HÉLÈNE GILBERT:

430

Bien en fait, il y a des contrevenants, mais dans ce temps-là, ils sont soumis à des, comment on appelle ça!

PAR LA PRÉSIDENTE:

435

440

445

450

455

460

465

Des mesures de mitigation?

PAR Mme HÉLÈNE GILBERT:

Oui, ou des contraventions. Comment on appelle ça, une contravention, je pense.

Donc je sais qu'à Saint-Augustin par exemple, la Fondation pour la protection du patrimoine naturel du Saint-Laurent, ils surveillent beaucoup les riverains, puis à ce moment-là, ils les aident à rétablir le milieu naturel, les informent beaucoup.

Les endroits où ils ont pas d'information, en fait, ça dépend beaucoup des volontés des municipalités. Parce que ça demande beaucoup d'investissements en temps de leurs inspecteurs municipaux. C'est les inspecteurs municipaux qui sont tenus d'appliquer ce règlement-là.

Et puis aussi, les inspecteurs municipaux n'ont pas souvent la formation pour reconnaître où est la ligne des hautes eaux.

Souvent je suis appelée en renfort justement pour placer cette ligne des hautes eaux là par des arpenteurs, par des municipalités.

Bien, si c'est respecté! Comme ce règlement-là est assez récent, bien il se trouve qu'il y a beaucoup de gens qui ont remblayé avant le règlement. Alors il faut souvent évaluer, est-ce que ça a été fait avant ou ça a été fait après l'établissement du règlement!

Mais tout ce qui est fait après est en contravention du règlement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que la Ville de Québec a l'expertise pour appliquer le règlement?

PAR Mme HÉLÈNE GILBERT:

Je penserais pas, non. Mais en fait, justement avant-hier, je suis allée sur la rivière Saint-Charles faire dix (10) mesures de ligne des hautes eaux pour la Ville de Québec, puis je dois leur donner une formation au mois de juillet pour justement qu'ils reconnaissent les plantes.

Parce que la ligne des hautes eaux, c'est défini selon l'endroit où on passe d'une prédominance de plantes aquatiques à l'endroit où on passe d'une prédominance de plantes

terrestres. Puis souvent, les gens savent pas faire la distinction entre une plante dite aquatique et une plante dite terrestre, parce qu'on met dans les plantes aquatiques toutes celles qui sont obligées de milieux humides et celles qui sont facultatives de milieux humides. Et ça, elles rentrent dans cette catégorie-là pour arriver à ce qu'on appelle la ligne des hautes eaux qui correspond à une récurrence de crue de deux (2) ans.

480

475

Alors cette formation-là, il y a peu d'inspecteurs municipaux qui l'ont. En fait, il y en a pas. Ça fait que souvent, on arrive en renfort pour placer la ligne.

PAR LA PRÉSIDENTE:

485

Comme vous privilégiez garder au naturel, surtout la zone du marais, et qu'aussi, vous dites le génie végétal devrait remplacer l'enrochement, une technique de génie végétal devrait remplacer l'enrochement, est-ce que vous pouvez nous expliquer qu'est-ce que vous voyez?

Parce que je crois que l'enrochement a aussi une fonction de protection contre l'érosion?

490

PAR Mme HÉLÈNE GILBERT:

Oui, on dit ca. Ce que je vois, en fait, c'est que, je sais pas si vous pouvez visualiser des murs de béton sur dix kilomètres (10 km) alors qu'avant, c'était des plaines à pente douce, OK!

495

Alors si on met un mur de béton sur dix kilomètres (10 km), où est-ce que va aller l'eau qui allait avant dans la zone d'inondation, où est-ce que va aller l'eau? Elle va aller plus haut dans les zones de chaque côté du mur de béton, vous comprenez!

500

Alors l'idée, c'est d'éviter dorénavant des murets comme ça de pierre ou de béton, peu importe, c'est le même effet.

505

L'idée de la Politique, c'était justement au départ d'éviter les inondations pour les riverains, et puis en même temps, ça sert à la flore. Mais en fait, ces enrochements-là, idéalement, il faudrait qu'ils soient démantelés, puis qu'on ramène une pente douce. Puis si ça prend des roches, bien, qu'on mette des roches, mais entre les roches, du génie végétal. C'est-à-dire, comme j'ai montré tout à l'heure certaines images de saules qui se régénèrent, c'est très facile avec du saule.

510

On fait ça avec des fagots, des fagots de branches de saule vivantes qu'on a enfouies. Alors à ce moment-là, il sort dix-vingt-trente (10-20-30) tiges de saule qui constituent après ça un réseau racinaire très très solide entre les roches, puis ça fait que tout ça, ça tient très bien.

Il y a des exemples à différents endroits. D'ailleurs la firme Écogénie pourrait être meilleure que moi pour vous expliquer ça, mais eux autres, ils font ça régulièrement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

515

520

525

530

535

540

545

Puis dans un endroit comme sur le territoire du projet où est-ce qu'il y a des marées, le terreau qui serait utilisé pour implanter les fagots ou pour implanter la végétation que vous proposez, ça partirait pas?

PAR Mme HÉLÈNE GILBERT:

Oui, c'est toujours le risque. Je veux dire, ça va prendre des manières – c'est pas non plus mon expertise, le génie végétal, mais je sais qu'ils mettent comme des membranes pour maintenir les terreaux qu'ils mettent. S'ils mettent un fagot, ils vont peut-être l'enfouir sur une membrane pour s'assurer que la terre se tienne jusqu'à temps que le réseau racinaire ait le temps de se former.

Mais ça, il faudrait demander aux gens d'Écogénie, Benoît Houde qui serait plus un expert pour répondre à ces questions-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

OK. Donc ce que vous proposez en termes de pente, vous avez pas donné de pourcentage de pente si l'enrochement était éliminé, ferait en sorte qu'il y aurait une perte de terrain, c'est sûr, une perte d'espace pour l'implantation?

PAR Mme HÉLÈNE GILBERT:

L'espace, il serait gagné pour la population. C'est de l'espace de marais intertidal, mais aussi de plage.

J'ai montré, moi, des photos, surtout au début, la photo du début, est-ce que c'est facile de revenir au début! On voit en fait le marais au complet, mais il y a une partie où c'est vraiment une plage de sable, les gens peuvent profiter.

Je veux dire, moi, si je prends la défense de la végétation, c'est pas pour empêcher l'accès. Je veux que les gens puissent y aller, que les enfants puissent marcher dans les plantes, que les enfants puissent aller tourner des roches puis trouver des petits animaux, qu'ils puissent aller aussi se familiariser avec la flore, la flore menacée et vulnérable.

Il faut pas que ces milieux-là, parce qu'il y a des plantes menacées dedans, que ça devienne interdit au public. C'est pas mon objectif.

PAR LA PRÉSIDENTE:

555

Donc ça menacerait pas, donner l'accès, le piétinement par exemple ne menacerait pas les plantes qui sont menacées ou les plantes rares qu'on y retrouve?

PAR Mme HÉLÈNE GILBERT:

560

Ce qui menacerait, ce serait d'y aller en quatre-roues. Mais des gens qui marchent là-dedans, non, non. À mon point de vue, non.

565

Il y en a pas assez qui s'intéressent à marcher nu-pied dans l'eau, surtout que ces marées-là sont fortes puis sont deux (2) fois par jour. C'est pas à toutes les heures de la journée où c'est propice pour aller marcher dedans.

570

Il n'y a pas de menaces par des humains à marcher dans ça, là. À moins qu'on se mette à arracher toutes les plantes!

Parce que ça peut arriver que quelqu'un veuille se faire des bouquets de gentiane de Victorin!

PAR LA PRÉSIDENTE:

575

La naturalisation que vous proposez, est-ce que c'est compatible avec la baignade et d'autres activités récréatives?

PAR Mme HÉLÈNE GILBERT:

580

Oui, certainement, bien oui. Mais il faudrait prévoir – là, dans le moment, pour y aller, ça prend des aptitudes, je dirais olympiques.

585

Moi, je veux dire, dans le moment, il y a même pas d'accès. Il y a certains endroits, comme en bas de la côte Gilmour, il y a des marches de géant, puis ça s'appelle pas un accès, ça. Puis ça ici, il y en a même pas. Je veux dire, il faut traverser une clôture, il faut traverser une voie ferrée, puis ensuite passer sur des énormes rochers, descendre à quatre (4) pattes dans des énormes rochers, puis ça, c'est l'accès actuellement.

Ce qu'il faudrait, c'est des vrais accès avec des marches réalistes. Et puis même ça pourrait, au lieu d'être des marches, juste une pente faible dans du gravier. Pas besoin d'être des marches. Les gens peuvent descendre puis accéder à la plage de cette façon-là.

Mais moi, je suis pas une spécialiste là-dedans, je vous parle de végétation.

595

PAR LE COMMISSAIRE:

Bonjour madame Gilbert. J'aimerais aborder avec vous quelques questions sur le marais comme tel.

600

PAR Mme HÉLÈNE GILBERT:

Oui.

605

PAR LE COMMISSAIRE:

Il est dit dans le rapport d'étude d'impact, dans le rapport de GENIVAR, entre autres que le marais n'était pas naturel. J'aimerais connaître votre opinion là-dessus.

610

PAR Mme HÉLÈNE GILBERT:

Je suis absolument en désaccord avec ça. C'est un marais naturel, complètement naturel qui se compare très bien avec des marais qu'on rencontre à Saint-Augustin qui est reconnu comme l'un des endroits les plus riches de l'estuaire d'eau douce du Saint-Laurent.

615

Il se compare très bien avec le marais de Saint-Vallier, celui de l'île aux Grues, de la Grosse Île. Je veux dire, tous les endroits que je connais dans l'estuaire d'eau douce, Château-Richer; même c'est mieux qu'à Château-Richer, parce qu'à Château-Richer, il y a beaucoup d'endroits empiétés par le boulevard Sainte-Anne.

620

PAR LE COMMISSAIRE:

625

Puis il y a un autre élément dans le rapport de GENIVAR, entre autres on mentionne que ce marais-là serait appelé à disparaître si on faisait rien. J'aimerais connaître encore votre opinion à ce sujet-là.

PAR Mme HÉLÈNE GILBERT:

Je suis absolument en désaccord avec cette affirmation-là aussi.

Non, pourquoi il disparaîtrait? Si lui disparaît, bien, tous les autres aussi vont disparaître. S'il y a une raison pour que lui disparaisse, ça veut dire que cette raison-là, c'est une raison qui existe partout dans l'estuaire d'eau douce, peut-être les changements climatiques, peut-être le changement de niveau d'eau! Je sais pas. Mais s'il disparaît, les autres aussi. Il y a pas de raisons.

635

PAR LE COMMISSAIRE:

J'ai une petite dernière question, toujours par rapport au marais!

640

Toujours dans le rapport, on mentionne entre autres des signes d'érosion dans le marais qui sont manifestes par des photos, est-ce que selon vous, c'est préoccupant, ces signes d'érosion là, est-ce qu'on devrait intervenir?

PAR Mme HÉLÈNE GILBERT:

645

Non, absolument pas. Je veux dire, partout dans l'estuaire d'eau douce, c'est ce qui fait le caractère de ce milieu-là, c'est des zones sujettes à l'arrachage par les glaces qui transportent ce qu'on appelle des radeaux de végétation qui sont déplacés ailleurs. C'est des milieux fluctuants.

650

Mais les plantes qui vivent là-dessus, c'est aussi des plantes adaptées à ces milieux fluctuants là.

655

En fait, la dynamique géomorphologique de ces milieux-là a été bien décrite par le docteur Jean-Claude Dionne de l'Université Laval, et puis je le cite dans mon mémoire. Donc même des grosses roches des fois sont déplacées à des grandes distances par les glaces, parce que qu'est-ce qui arrive, c'est que quand il fait très froid, il y a des gros morceaux de glace qui vont se prendre après les roches ou même la végétation, quand la marée monte, tout ça est arraché, la glace lève, alors elle arrache la glace, elle arrache le morceau de végétation, puis là, bien, en redescendant, elle se promène, puis elle va le porter ailleurs.

660

Ça fait partie du dynamisme du milieu. Ça fait partie en fait aussi de la manière dont se propagent les plantes dans ce milieu-là.

665

La gentiane de Victorin, on va la retrouver sur des radeaux de végétation comme ça, puis en marge des marelles qui sont formées par l'arrachage des radeaux.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors si on fait rien avec le marais, est-ce que dans vingt (20) ans, trente (30) ans, il sera encore là?

675

PAR Mme HÉLÈNE GILBERT:

À mon avis, oui.

680

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien, je vous remercie. Est-ce qu'il y a autre chose, monsieur Bourret?

PAR LE COMMISSAIRE:

685

Je pense que ça va.

PAR Mme HÉLÈNE GILBERT:

690

Est-ce que vous voulez que je vous lise la lettre d'appui que j'ai eue de l'Équipe de rétablissement?

PAR LA PRÉSIDENTE:

695

Nous l'avons lue, elle fait partie de votre mémoire et elle va être déposée sur le site du BAPE. J'aurais peut-être, moi, une autre question! Vous parlez qu'il y aurait des avantages à faire un relevé spécifiquement en août, est-ce que c'est parce qu'il y a certaines plantes qu'on ne verrait pas maintenant et puis qu'on va les voir seulement au mois d'août?

PAR Mme HÉLÈNE GILBERT:

700

Oui, il y a ça, dont par exemple la cicutaire de Victorin, la gentiane de Victorin, l'ériocaulon de Parker, à cette date-ci, on peut pas les voir. On peut reconnaître peut-être les plantules de cicutaire de Victorin, mais il faut avoir l'œil très aiguisé.

705

Et puis ce qui arrive, comme je vous disais tout à l'heure, comme c'est des milieux sujets aux marées biquotidiennes, les plantes de cette zone intertidale se développent moins rapidement que dans la forêt adjacente. Donc ça veut dire, puis elles fleurissent et produisent leurs fruits seulement au mois d'août. Donc quand on peut identifier une plante seulement par ses fruits par exemple ou par ses fleurs, bien, dans cette zone-là, c'est au mois d'août.

D'ailleurs, le rapport de GENIVAR, ils ont fait leur inventaire en 2010 au mois d'août, c'était une bonne période.

PAR LA PRÉSIDENTE:

715

Une autre question! Le marais du Moulin, où est-ce qu'il est situé?

PAR Mme HÉLÈNE GILBERT:

Lui, il est situé juste au bout de la rue d'Estimauville.

720

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, parfait. Merci beaucoup.

725

PAR Mme HÉLÈNE GILBERT:

Merci à vous.

730

ACCÈS TRANSPORTS VIABLES

PAR LA PRÉSIDENTE:

735

Nous avons maintenant monsieur Étienne Grandmont pour Accès transports viables.

Bonjour.

PAR M. ÉTIENNE GRANDMONT:

740

Bonjour. J'y vais quand je suis prêt, c'est ça!

745

Bien tout d'abord, je vais vous présenter Accès transports viables. C'est un organisme sans but lucratif, c'est le Regroupement des utilisateurs et utilisatrices des transports collectifs et actifs de la grande région métropolitaine de Québec.

Donc on regroupe les personnes puis les organisations socioéconomiques qui sont préoccupées par l'avenir des transports dans la région métropolitaine, puis on a aussi une vision d'arrimage avec l'aménagement du territoire, parce que de la façon dont on construit nos villes, la

façon dont on développe nos pôles d'intérêt, ça a une incidence, bien évidemment, sur la façon dont on se déplace, et donc sur la mobilité des gens et des marchandises. Donc, c'est dans ce cadre-là qu'on a déposé un mémoire dans le cadre du projet sur la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain.

755

Tout d'abord, au niveau des constats généraux, bien, les phases 1 et 2 de la promenade Samuel-De Champlain, ça a été des projets qui ont connu un succès d'engouement très important au niveau de la population, au niveau touristique également. Moi-même personnellement, je suis un utilisateur de la promenade à des fins récréatives, et c'est un succès qui se dément pas, en fait; les gens se l'ont appropriée très rapidement. Ça avait d'ailleurs fait l'objet d'une bonne couverture médiatique en 2008 et 2009, au moment de la création de la promenade.

760

Bien entendu qui dit succès d'achalandage dit aussi déplacement vers ces lieux, ces pôles d'attraction là. Donc on peut estimer et on espère, en fin de compte, que l'achalandage soit au rendez-vous, mais on peut suspecter également que ça occasionnera une quantité correspondante aussi de déplacements vers le lieu, vers le secteur à l'étude.

765

Donc pour s'assurer finalement de maximiser les investissements qui sont importants pour ce projet-là, il faut s'assurer finalement que le secteur à l'étude s'intègre davantage dans les milieux de vie environnants, c'est-à-dire qu'ils soit arrimé avec notamment l'avenue Maguire qui est en haut de la côte, qui est à proximité du site quand même, mais il y a quand même une différence de hauteur importante, mais qui est à proximité du site, avec les autres endroits aussi, par exemple le Bois-de-Coulonge et aussi les autres secteurs aussi qui sont de part et d'autre de la promenade Samuel-De Champlain.

770

Donc ça doit se faire notamment en arrimant comme il faut l'offre en transports collectifs et actifs, mais également, on croit que ça doit se faire en poursuivant la continuité de la trame urbaine et en développant une mixité des fonctions sur le site. On y reviendra tout à l'heure.

775

Il est important de souligner que développer ce site-là avec une vision uniquement automobiliste ou en tout cas très automobiliste serait en contradiction avec un paquet d'objectifs que des organismes, tels que le gouvernement du Québec avec ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, que la Ville de Québec avec son Plan de mobilité durable, que la Communauté métropolitaine de Québec avec son Plan métropolitain d'aménagement et de développement, se sont donnés, ont des objectifs ambitieux d'augmenter l'apport modal des transports collectifs et actifs, mais de réduire aussi les gaz à effet de serre.

780

785

trar

Il faut s'assurer que le développement de ce site-là se fasse de la façon qui soit le plus possible en concordance avec ces orientations stratégiques là.

Au niveau des enjeux, bien, tout d'abord les transports! Actuellement, se rendre sur le site, les phases 1 et 2 de la promenade Samuel-De Champlain, et on peut suspecter aussi pour la phase 3 tel que le projet est présenté par le promoteur, se rendre là donc autrement qu'en automobile, c'est un exercice difficile.

795

Certes, on peut s'y rendre en vélo en suivant la piste, soit en empruntant les côtes, soit en empruntant la piste cyclable à un des deux (2) bouts finalement de la promenade Samuel-De Champlain, ou encore en empruntant l'autobus, la navette 400 principalement. Mais chose certaine, il y a des distances importantes qui sont à parcourir quand on veut s'y rendre, soit en autobus, soit à pied ou en vélo, il y a le dénivelé qui est important. Il n'y a pas de lien mécanique entre la haute-ville et la basse-ville.

800

Et puis, bien, c'est ça, l'autobus en fait est uniquement développé ou en tout cas principalement développé selon l'axe est-ouest, donc la navette 400, et selon un horaire qui est clairement estival, on parle de la fin juin jusqu'à la mi-septembre.

805

Il faut aussi souligner que le projet, avec une offre de stationnement qui est proposée, qui pourrait aller jusqu'à six cent soixante (660) cases de stationnement, c'est en soi un incitatif à utiliser sa voiture.

810

Si ce qu'on propose aux gens, si on leur dit finalement, il y a un lieu touristique ou il y a un lieu récréatif intéressant et il y a du stationnement, même s'il y a mille (1000) personnes qui s'y rendent dans cette journée-là, sachant qu'il y a du stationnement, ils vont y aller, puis ils vont virer en rond jusqu'à temps d'avoir un stationnement. Avoir un stationnement qui plus est est gratuit sur le site, c'est le premier incitatif à utiliser l'automobile pour ses déplacements.

815

Il y a un enjeu au niveau de la monofonctionnalité du site, bien c'est ça en fait, donc c'est un site qui est développé uniquement de manière récréative. Donc on va prendre des gens, on va les déplacer après ça vers un site où la seule fonction sera de se divertir, de passer du bon temps, de faire du sport en fait ou de profiter de la beauté du site.

820

Mais il est dommage en fait qu'une mixité des fonctions qui soient commerciales, résidentielles, et aussi récréatives, en continuité avec la ville qui est existante, tout à l'heure je parlais de l'avenue Maguire, mais aussi il y a tout un secteur qui est développé à caractère résidentiel qui est sur le chemin de l'Anse au Foulon, donc cette trame urbaine là doit être développée notamment sur les sites qui appartiennent à la Ville de Québec et au CN, au lieu même finalement du stationnement existant qui est prévu pour les quelque quatre cents (400), à peu près quatre cents (400) cases de stationnement.

Et il faut savoir aussi que tant qu'on n'aura pas finalement une mixité, il est difficile, c'est-àdire une mixité, une présence continuelle de résidences ou de commerces, il est très difficile de justifier la mise en place d'une desserte fréquente en transport en commun, particulièrement en dehors de la saison estivale.

835

Il y a des enjeux au niveau de la gouvernance. C'est sûr que c'est un projet, on le voit bien au nombre d'intervenants puis aussi à la diversité des interventions qui sont proposées, c'est un projet qui est complexe de par sa nature, de par son enclavement, de par sa proximité du fleuve. Donc ça nécessite bien entendu une forte collaboration des différentes institutions.

840

Au niveau des transports, on pense que la CCNQ doit collaborer de près avec la Ville de Québec, le Réseau de transport de la Capitale, le CN et puis SDC Maguire par exemple et que finalement, ces investissements-là qui sont quand même importants, on parle de cent millions de dollars (100 M\$), soient l'occasion finalement de développer un bon partenariat qui va permettre de bien lier urbanisme, aménagement du territoire et transport dans une perspective de développement durable et de réduction des gaz à effet de serre.

845

Donc au niveau de nos recommandations, on propose, on recommande en fait au promoteur de travailler, de collaborer avec les différents acteurs qui ont été nommés plus haut afin d'autoriser le zonage mixte au bas de la pente de Sillery et puis d'y planifier la densification et l'ajout de commerces.

850

La forte présence de nouveaux ménages et de nouveaux commerces sur ce secteur-là, sur le secteur du principal stationnement qui est situé à l'ouest complètement du site à l'étude permettrait tout d'abord la mise en place d'une desserte de transport en commun qui est efficace, qui est régulière, qui a une bonne fréquence, qui a une bonne amplitude.

855

Ça permet aussi l'utilisation sur une plus longue période de temps et non pas seulement estivale du site. Donc ça, c'est intéressant aussi. On met en place tout un arsenal d'aménagements, on met énormément d'argent là-dedans, puis on s'en sert finalement juste entre le 24 juin puis la mi-septembre, il faut que ça serve plus que ça.

860

Mais pour pouvoir arriver à développer cette offre-là, il faut aussi, au niveau des transports en commun, il faut s'assurer qu'il y ait une présence humaine et commerciale plus fréquente, plus tout au long de l'année finalement.

865

Pour la Ville, bien, c'est sûr qu'il y a des intérêts aussi, bien, ça représente une utilisation du sol qui est beaucoup plus intéressante que la mise en place d'un stationnement; s'il y a la construction, bien entendu, c'est des rentrées supplémentaires d'argent qui peuvent être en place.

Et puis bon, bien c'est ça, la densité, en fait on met une note aussi à la fin de notre mémoire, ça s'adresse principalement aux partenaires de la CCNQ, notamment la Ville de Québec, c'est sûr que la question de la densification est un sujet sensible à Québec et ailleurs, mais à Québec on l'a vu dans les dernières années avec les projets notamment de l'îlot Irving, avec le projet Novello aussi dans le nord de la ville.

875

La densité, c'est quelque chose qu'il faut bien expliquer. Il y a quelque chose qui existe entre le bungalow puis le condo. Il faut essayer de trouver avec les gens qu'est-ce qui pourrait être une bonne densité, une bonne densification des secteurs et ça, je pense que pour l'acceptabilité sociale de la mise en place d'une densification telle que celle-là, il faut travailler bien en amont avec les citoyens et citoyennes, à s'assurer qu'on participe, qu'on les fait participer à la prise de décision sur le type de densité à mettre en place.

880

Parce que la densité, en fin de compte, c'est juste un calcul mathématique, c'est des logements à l'hectare; après ça, il faut voir avec eux quel genre de voisins ils veulent avoir, si on pense par exemple aux gens qui sont actuellement résidents à l'anse au Foulon.

885

Deuxième recommandation, c'est de mettre en place un lien mécanique pour faciliter et encourager la circulation active entre la promenade et le secteur de la rue commerçante, donc entre le haut puis le bas de la côte, finalement. Non seulement pour monter l'important dénivelé, mais également pour le descendre.

890

La côte de Sillery, je sais pas si vous l'avez déjà empruntée en mode de transports actifs, mais c'est assez impressionnant, que ce soit pour la montée ou la descente. Il faut être en forme et pour la monter et pour la descendre, il faut aussi avoir non seulement des freins solides, mais des nerfs solides. Donc c'est un obstacle à utiliser les modes de transports actifs pour se rendre ou pour remonter sur le secteur à l'étude ou pour remonter, dans le fond, vers l'avenue Maguire.

895

Il faut s'assurer donc – ah oui, c'est ça, je voulais revenir aussi sur la goulotte, parce qu'on en a parlé un petit peu quand on a eu la période de questions, la goulotte qui accompagnait l'escalier qui part finalement du premier virage de la côte de Sillery jusqu'en bas, un projet qu'on nous a présenté comme un souhait, en fait, c'est pas quelque chose qui est intégré au projet, à la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain.

900

Mais cette goulotte-là est intéressante, mais en même temps, il faut quand même avoir là aussi certaines aptitudes physiques pour se décider à utiliser ces goulottes-là. Monter un escalier en poussant un vélo d'une vingtaine de livres peut-être sur une légère rampe qui suit l'escalier, c'est quand même quelque chose d'assez important.

915

920

925

930

935

940

Donc pour nous, en fait, le type de remontée qui serait le plus approprié, en fait on a identifié par exemple un funiculaire ou un système qui pourrait s'y apparenter, un ascenseur par exemple.

On sait que ce type d'infrastructure là est adapté à notre climat. Bon, des ascenseurs, ça peut être couvert, ça peut être à l'air libre.

Des funiculaires, on en a un aussi à Québec, dans le Vieux-Québec, donc c'est un système qui existe et qui fonctionne bien.

Ça permet le transport autant des piétons que des cyclistes.

Maintenant, avant que vous me posiez la question sur les coûts que pourrait représenter finalement la mise en place d'une infrastructure comme celle-là, on a essayé de chercher des chiffres là-dessus, puis c'est pas nécessairement facile à trouver.

Ce qui apparaît finalement, c'est que les coûts varient vraiment en fonction de la topographie, des difficultés qui peuvent être rencontrées sur le terrain, sur le type de système qui peut être choisi. C'est pas la même chose pour les ascenseurs et pour les funiculaires.

On a vu des coûts qui pouvaient aller à quinze millions de dollars (15 M\$) au kilomètre pour un funiculaire, mais c'est très difficile de chiffrer. Ce qu'il faudrait en fait, c'est effectivement faire une étude sur le meilleur site à choisir, avec les services d'ingénierie appropriés dans la ville de Québec par exemple, puis choisir un endroit en particulier, puis s'assurer de développer un concept puis d'être capable de le chiffrer.

À ce compte-là, en fait, la Ville de Québec a rendu public le 6 juin dernier un scénario de tracé pour le sentier de la Falaise, donc un sentier en bois, une espèce de balcon qui ferait le tour de la falaise. Ça, c'est dans le cadre de la mise en valeur des terrains patrimoniaux de Sillery.

Donc la Ville de Québec a déjà en tête un projet de funiculaire; est-ce que c'est du sérieux, est-ce que c'est présenté pour faire beau, ça, on le sait pas encore. Toujours est-il qu'il y a quelque chose sur la table, il faudrait voir si ce projet-là a été poussé assez loin, la réflexion a été menée assez loin pour savoir combien ça peut coûter. J'ai pas ce document-là avec moi, mais éventuellement, on pourrait demander à la Ville de Québec de le déposer.

Bien entendu, si ce projet-là voit le jour, bien, il faudrait s'assurer par exemple qu'il soit utilisable par les cyclistes, pour les raisons que je vous ai évoquées tout à l'heure, et puis que finalement, il y ait un lien entre la station du haut et la rue du Cardinal-Persico par exemple, dans le cas du projet qui était proposé par la Ville, à l'endroit où ils le déposent, où ils le mettent, ce système-là. On peut imaginer qu'il y aura un lien avec la rue du Cardinal-Persico.

Bon maintenant, troisième recommandation, développer une desserte en transport en commun efficace entre la promenade Samuel-De Champlain et l'avenue Maguire qui serait intégrée au réseau régulier du RTC.

955

Ça nous fait tiquer un petit peu quand on entend le promoteur qui nous dit qu'il est en pourparlers avec la Ville, avec le RTC pour développer une navette entre finalement certains secteurs puis un autre, alors qu'il y a deux (2) autobus qui passent sur le boulevard Champlain, le 400, je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est une navette estivale qui passe du 24 juin jusqu'à la miseptembre, mais également il y a le 16, le parcours 16 qui malheureusement, depuis quatre (4) jours, a été coupé de façon très drastique. On est passé de quarante-quatre (44) passages sur le secteur de l'anse au Foulon à seulement huit (8) par jour.

960

C'est un autobus qui existe, qui roulait depuis très longtemps, et pour toutes sortes de raisons, le RTC a préféré couper sa fréquence Notamment, il y en a pas la fin de semaine, donc ça c'est clairement un problème, parce que finalement, les gens qui veulent se rendre, qui habitent en haut de la côte et qui veulent se rendre sur le bord du fleuve Saint-Laurent doivent, à moins d'avoir, comme je disais tout à l'heure, des capacités physiques importantes, ils doivent utiliser l'automobile.

965

Donc le 16, en fait, nous, on pense qu'il devrait être davantage mis en valeur, au même titre que le 400, il devrait être bonifié. Donc on devrait retrouver sa fréquence, retrouver son amplitude, très tôt le matin à très tard le soir, avec une fréquence qui est au minimum aux trente (30) minutes.

970

Et cet autobus-là devrait être mis en valeur, non seulement pour les gens qui y habitent, mais aussi on devrait en faire la promotion avec Tourisme Québec par exemple ou avec la Ville de Québec, on devrait le mettre de l'avant pour indiquer finalement qu'il peut être utilisé pour descendre et monter la côte.

975

Puis on pourrait éventuellement aussi lui mettre, sachant qu'un des lieux de destination serait la piste cyclable de la promenade Samuel-De Champlain, y installer des supports à vélo à l'avant, au même titre qu'on peut les trouver par exemple sur les Métrobus à Québec.

980

Donc ce serait quelque chose à développer, plutôt que de développer une autre navette finalement qui prendrait les gens à un endroit puis qui les amène à un autre. On se trouve finalement à pas développer, à pas intégrer finalement la mise en place de ce système de transport là aux besoins des gens qui habitent déjà le secteur.

985

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous avez presque écoulé votre temps, je sais que vous arrivez à la conclusion!

990

Oui. Donc une quatrième recommandation toute simple, donc c'est de mettre en place des aménagements piétons et cyclables favorables entre le projet à l'étude et la ville existante.

995

Donc c'est un peu la continuité, aller plus loin que ce qu'on a mentionné depuis le début, c'est-à-dire d'essayer de bien localiser tous les sites d'intérêt, par exemple le Bois-de-Coulonge qui mériterait finalement de se voir désenclaver, de faciliter la perméabilité entre le secteur à l'étude et tous les autres pôles d'attraction, tout ça dans le but finalement d'offrir à la population de Québec un réseau de marche de très grand intérêt, mais également de désenclaver au maximum le site.

1000

Parce qu'un site de cet intérêt-là, avec les argents qu'on va y mettre, mérite finalement qu'on le développe, qu'on le mette en valeur le plus longtemps possible et de la façon la plus adéquate possible.

1005

Donc c'est ça, je reviendrai pas, je pense que vous avez lu mon mémoire, et en fait, l'idée générale finalement de notre mémoire, c'était aussi d'essayer de se sortir de ce cercle vicieux de l'automobile. C'est-à-dire, on met toujours de plus en plus d'infrastructures favorables à l'automobile, ce qui fait qu'on encourage de plus en plus de gens à utiliser leur véhicule. Ce faisant, plus il y a d'automobiles, moins on donne le goût aux gens d'utiliser les transports en commun ou le transport actif, ce qui fait qu'ils vont utiliser eux autres aussi l'automobile.

1010

Essayer de briser ce cercle vicieux là pour mettre en place un cercle vertueux, c'est-à-dire assez rapidement mettre l'emphase sur une accessibilité au site qui est axée sur les transports collectifs et actifs.

1015

Et à partir de ce moment-là, quand le signal est envoyé, bien, on travaille beaucoup plus sur les changements de comportement au niveau des gens. Ils vont pouvoir développer un intérêt à utiliser d'autres modes de transport finalement que leur automobile.

Je vais m'arrêter là.

1020

PAR LA PRÉSIDENTE:

1025

Merci. Vous dites que pour favoriser le transport collectif, ça prend une certaine densification, et pour avoir cette densification-là, disons ce qui justifierait le transport collectif, vous semblez prôner le développement des zones identifiées comme stationnement sur la proposition du promoteur avec un projet résidentiel et commercial. Je pense que c'est ça que vous dites?

Oui.

1030

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est un peu comme un TOD, il y aurait peut-être là un arrêt de train, peut-être un endroit où on pourrait prendre l'autobus, puis il y aurait du développement.

1035

Vous verriez une population de combien à cet endroit-là?

PAR M. ÉTIENNE GRANDMONT:

1040

C'est difficile à dire. Il faudrait éventuellement se pencher sur la question, mais c'est clair qu'en augmentant la population – je veux dire, les terrains sont quand même assez importants, je vous dirais qu'on s'est pas penché particulièrement sur le nombre d'unités d'habitation que ça prendrait effectivement pour atteindre des points de basculement, finalement.

1045

Mais c'est clair qu'au même titre – en fait, c'est simplement pour rappeler que si on augmente la population, on augmente les chances d'avoir du succès au niveau d'une desserte en transport en commun. C'est beaucoup au niveau du principe général.

1050

Mais éventuellement, on pourrait se pencher sur le nombre réel que ça prend.

Cela dit, la navette 400 existe déjà depuis 2008, elle a une vocation uniquement récréative, c'est-à-dire prendre des gens du secteur dans le coin de l'Aquarium, puis faire le lien finalement avec le Petit Champlain. Il a une vocation comme ça.

1055

Le 16 pourrait avoir exactement la même fonction en maintenant le service tel qu'il était avant, mais il faudrait davantage le développer sous un angle récréatif. Il faudrait en faire la promotion, il faudrait le bonifier de cette façon-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1060

Autrement dit, s'il n'y avait pas de développement supplémentaire en bas de la falaise, le transport collectif serait en péril. On peut pas voir à long terme, d'après ce que vous dites, on pourrait pas voir à long terme que le transport collectif sur la promenade en bas serait fonctionnel et opérationnel et rentable?

Non, c'est pas ce que je dis. Ce que je dis, c'est que c'est une façon de se donner les garanties qu'il soit effectivement rentable en fait pour une société de transport.

À partir du moment où on accepte de desservir des populations – tu sais, il faut voir en fait le développement du Réseau de transport de la Capitale par exemple ou de toute société de transport comme un service à la population, et c'est sûr qu'il y a des lignes de transport qui sont plus rentables que d'autres.

Par exemple à Québec, les Métrobus fonctionnent très bien, puis ils doivent s'accaparer, je parle des Métrobus, mais les Métrobus plus, mettons le 7 qui est une autre grosse ligne de transport, ces cinq (5) lignes de transport là, le 800-801-802-803 et le 7 s'accaparent cinquante pour cent (50 %) de l'achalandage quotidien du RTC, donc des revenus également aussi.

Donc il faut voir qu'un circuit d'autobus peut fonctionner quand même sans développement immobilier. Donc c'est pas une condition préalable.

Cela dit, ça nous permet non seulement de bonifier finalement, de justifier ou d'améliorer finalement l'utilisation du réseau de transport, mais aussi, ça nous permet, puis je reviens là-dessus quand même, ça nous permet de maximiser l'utilisation du site.

Ça nous permet également peut-être un achalandage plus grand au niveau de l'avenue Maguire, si on a un lien mécanique par exemple entre la haute-ville puis la basse-ville, ça nous permet d'avoir davantage de gens qui vont aller sur Maguire. Ce qui fait que ce faisant, Maguire va pouvoir voir augmenter sa clientèle, sans avoir nécessairement à développer son offre de stationnement.

C'est toutes des choses qu'il faut voir, puis on le souligne bien dans notre mémoire, je crois, il faut voir tout ça, comment ça s'arrime, non seulement sur le site en tant que tel, mais aussi avec les différents pôles d'attraction qu'il y a à proximité.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

Bonjour.

1105

1070

1075

1080

1085

1090

1095

1100

Bonjour.

1110 PAR LE COMMISSAIRE:

Vous parliez dans votre mémoire à un moment donné, au niveau de la largeur du boulevard, de réduire la largeur du boulevard.

PAR M. ÉTIENNE GRANDMONT:

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

1120

1115

Selon vous, quelle serait la largeur adéquate pour réduire justement, pour donner plus d'espace en fin de compte à chacune des zones, là?

PAR M. ÉTIENNE GRANDMONT:

1125

J'ai pas les chiffres en tête. En fait, on aurait peut-être pu l'ajouter, je pourrais vous transmettre l'information par la suite.

PAR LE COMMISSAIRE:

1130

Oui, ce serait très apprécié.

PAR M. ÉTIENNE GRANDMONT:

1135

Oui, ça me ferait plaisir. Cela dit, pour avoir circulé sur le boulevard Champlain, c'est soixante kilomètres-heure (60 km/h), mais il y a plusieurs facteurs qui font qu'on roule quand même assez vite.

1140

La première condition, c'est qu'effectivement, le boulevard est assez large, donc ça, c'est la première des conditions.

Mais la deuxième aussi, c'est que le champ de vision est très large. Quand le champ de vision de l'automobiliste est très large, en fait il a tendance à accélérer, parce qu'il voit – plus on accélère, plus on va vite en fait comme automobiliste, plus le champ de vision se rétrécit. Donc s'il

est capable de voir très loin les obstacles devant lui, il va être capable de freiner suffisamment rapidement.

1150

Cela dit, donc c'est pour ça qu'il y a un dépassement finalement de la vitesse autorisée qu'on peut observer sur le boulevard Champlain.

Si on vient mettre des obstacles visuels, c'est-à-dire par exemple des arbustes ou du

1155

mobilier urbain, ça peut être de l'art, en tout cas peu importe, aux abords du boulevard, on vient encadrer le boulevard et donc réduire ce champ de vision là. Donc l'automobiliste n'a pas le choix que de réduire s'il veut être capable de voir les obstacles suffisamment rapidement.

1160

Vous ferez le test de circuler sur une rue où il y a du stationnement, une petite rue résidentielle dans les quartiers centraux par exemple de Québec où il y a du stationnement sur un (1) ou deux (2) des côtés, comparativement à une rue où finalement, c'est aussi cinquante kilomètres-heure (50 km/h), mais que c'est complètement dégagé, on a tendance à accélérer quand il n'y a pas de voiture, quand il n'y a pas d'obstacle.

Mais ça me fera plaisir de vous envoyer les recommandations au niveau des largeurs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1165

Donc ce que vous prônez, c'est pas d'enlever une voie de circulation?

PAR M. ÉTIENNE GRANDMONT:

1170

Non, non, pas du tout.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est de réduire la largeur des voies?

1175

PAR M. ÉTIENNE GRANDMONT:

Exactement, c'est ça.

1180

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous suggérez aussi une table de concertation en partenariat avec différents organismes.

Est-ce que ça ferait en sorte qu'on retarderait l'échéancier du projet?

PAR M. ÉTIENNE GRANDMONT:

Je ne crois pas. Je pense que ça pourrait déjà se mettre en place. Il y a la question des stationnements qui, pour nous, mérite qu'on s'y attarde plus longuement.

1190

Les terrains sur lesquels les stationnements vont être construits, selon les recherches qu'on a faites, appartiennent et au CN et à la Ville de Québec, donc on a des acteurs qui sont déjà impliqués dans le dossier. Est-ce qu'on peut voir avec eux à développer autre chose que simplement du stationnement, mais ça met pas en péril, je pense, la mise en œuvre du reste du projet.

1195

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je vous remercie. Alors merci beaucoup pour votre mémoire.

1200

NATURE QUÉBEC

PAR LA PRÉSIDENTE:

1205

Madame Héloïse Fernandez pour Nature Québec.

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

1210

Je vais faire la présentation. Mon nom est Christian Simard, je suis directeur général de Nature Québec. On a indiqué à l'avant, je crois pas que la communication s'est rendue à vous, madame Parent, et je suis accompagné à ma gauche de madame Héloïse Fernandez chargée de projet à Nature Québec qui s'est enregistrée ici, et de monsieur Cyril Frazao ici chargé de projet à Nature Québec.

1215

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci beaucoup.

1220

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

Merci de nous entendre aujourd'hui. Ça va, je peux commencer?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1225

Allez-y.

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

1230

Donc il nous fait plaisir d'intervenir dans ce dossier-là. Nature Québec est un regroupement de cinq mille (5000) membres et sympathisants, de cent vingt-cinq (125) organismes de conservation à travers le Québec, et nous intervenons dans différents dossiers si on trouve qu'il y a une correspondance ou un enjeu qui peut avoir un caractère national.

1235

Naturellement, on n'intervient pas dans tous les dossiers locaux et dans toutes les audiences au niveau du BAPE.

1240

Notre intérêt principalement ici est sur la question de la protection des milieux humides dans lesquels Nature Québec est très engagée, et les milieux humides s'amenuisent dramatiquement historiquement dans la vallée du Saint-Laurent, et on a tendance toujours à banaliser leur importance et à justifier toujours leur empiètement pour toutes sortes de bonnes causes, des bonnes raisons, mais au bout du compte, on perd des milieux qui sont essentiels.

1245

Donc voilà pourquoi nous sommes ici.

J'aimerais souligner quand même, et je ne peux faire autrement que de souligner l'excellente présentation plus tôt de madame Hélène Gilbert qui est allée beaucoup plus à fond que notre mémoire sur l'analyse directement du milieu.

1250

Mais essentiellement, ce type d'analyse là, à notre lecture de l'étude d'impact a mal été fait par le promoteur.

1255

D'ailleurs, la même équipe de GENIVAR a aussi intervenu dans l'évaluation environnementale stratégique sur le projet Old Harry, et l'étude d'impact aussi...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1260

Je vous demanderais s'il vous plaît, je voudrais pas avoir de commentaires sur d'autres projets, sur le travail d'une équipe.

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

C'est possible, mais je pense qu'on a une liberté totale de parole. Vous pouvez ne pas en tenir compte dans votre rapport, mais je pense que cette liberté-là, il demeure qu'on a analysé cette étude d'impact là, on a vu une autre étude d'impact, et malheureusement on souligne des carences qui sont tout à fait importantes et qu'on ne peut passer sous silence.

Donc si nous revenons ici, notre intérêt particulièrement au niveau des milieux humides, Nature Québec a été un des premiers à intervenir à leur protection au niveau du Québec. On a publié le premier guide des milieux humides dans la fin des années quatre-vingt. Cette question-là est assez fondamentale.

Il y a eu une loi d'urgence qui a été adoptée en juin 2012, suite à une problématique dans les tribunaux sur la légalité de l'actuelle directive de protection de ces milieux humides là, et cette loi-là d'urgence a été faite pour valider a posteriori ou rétroactivement l'ensemble des certificats d'autorisation émis dans la destruction qui touchaient, qui avaient un impact sur les milieux humides. Et il y a un engagement d'avoir une nouvelle loi sur les milieux humides d'ici 2015.

Actuellement, la politique ou la directive ou le guide du gouvernement du Québec dans son action vise à éviter d'abord, et c'est en ordre hiérarchique, minimiser et compenser lorsqu'on touche à des milieux humides.

Et on voit ici, on n'a pas véritablement senti de scénario d'évitement, et on pense que dans le projet qu'on a actuellement, il y aurait nécessairement à faire de l'évitement.

Rappelons rapidement ici donc notre intérêt particulier, ici naturellement on parle du marais de l'anse Saint-Michel qui est le seul marais qui existe entre le pont de Québec et le Port de Québec. Il y en a un, on l'a vu, au bout de d'Estimauville, mais c'est à la limite est du Port de Québec.

Nature Québec s'oppose à la destruction inutile de vingt pour cent (20 %) de ce milieu humide. Rappelons que les milieux humides constituent non seulement, et on s'intéresse aussi à l'inventaire des arbres présents qui nous semble aussi dans l'étude d'impact faire l'objet de carences.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{re} puce, 1^{er} paragraphe, "Considérés comme...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} paragraphe après "Recommandation 1", 2^e ligne, "... de l'anse Saint-Michel.")

1300

1265

1270

1275

1280

1285

1290

1295

On a vu la démonstration de madame Gilbert à cet effet.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe après "Recommandation 1", 3e ligne, "En effet...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, Recommandation 2, 3^e ligne, "... du milieu...")

Et à son amélioration, peut intervenir dans les milieux humides pour les rendre encore plus intéressants, il peut y avoir une restauration et un complément intéressant.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, Recommandation 2, 3^e ligne, "... action qui sensibilisera...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... à valeur ajoutée.")

Nous sommes en total désaccord avec ce type de conclusion là, et nous trouvons que c'est des conclusions qui sont faites pour justifier a posteriori le choix d'aménagement qui est un choix d'aménagement qui est un choix trop classique, j'y reviendrai.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Après une étude...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, dernier paragraphe, dernière ligne, "... d'une conférence de presse.")

Où on réclamait, les trois (3) organismes réclamaient la création d'un ordre des biologistes du Québec pour protéger le public et pour protéger les milieux naturels.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, Recommandation 4)

FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin)

J'aimerais maintenant juste conclure! De mon expérience professionnelle et de mon expérience à Nature Québec, j'ai été aussi associé à la création d'un organisme qui s'appelle Rivières vivantes sur la rivière Saint-Charles, et ce qui apparaissait dans les années soixante et le début des années soixante-dix, particulièrement les années soixante, comme le fin du fin, c'est-à-dire sur le bord de la rivière Saint-Charles, on imitait un peu la ville de Paris en aménageant les abords d'une Seine de la ville de Québec qui est la rivière Saint-Charles. Déjà à l'époque, on avait contesté ce site, le type d'a priori qui fait qu'on canalisait une rivière.

1310

1305

1320

1325

1330

1345

Maintenant, c'est quand même triste de penser qu'après avoir corrigé cette erreur historique par des aménagements naturels, maintenant la rivière Saint-Charles est vraiment quelque chose, pas parfaitement aménagée, mais constitue un joyau par rapport à ce qu'elle était, c'est magnifique, pour avoir fait les premières descentes en canot et avoir fait celle récente cette année, de voir la transformation magistrale de ces rives bétonnées en des milieux naturels attractifs, c'est intéressant de voir les gens y vivre, de voir ce milieu de biodiversité, un îlot qui était inculte et qu'on draguait toutes les années et est devenu un véritable paradis, et de voir que sur la promenade Samuel-De Champlain, on revient à un endroit où on pourrait, on peut comprendre dans la première phase, il y a eu un grand succès populaire, et on s'en réjouit, mais lorsqu'il est possible d'aménager non pas en conquérant et dans une approche monumentale et sculpturale quand on intervient dans les rives du Saint-Laurent, il faut le faire maintenant avec énormément de respect, une autre vision, et en conservant tout ce qui doit être conservé.

1350

Et en aucun cas, justifier, c'est-à-dire de mettre en lieu et place de milieux naturels des éléments de mobilier urbain ou des éléments monumentaux à la gloire d'on ne sait plus qui. On pense qu'il y a vraiment un changement à faire, parce qu'il faut quand même apprendre du passé,

de l'histoire, et d'apprendre de ce qui est arrivé à la rivière Saint-Charles.

1355

Ça a été extrêmement cher de réaménager la rivière Saint-Charles. Est-ce qu'on doit toujours recommencer les mêmes erreurs, on croit que non, et on pense que c'est vraiment important que la Commission recommande de changer cette orientation-là.

1360

Merci.

1365

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Simard. À la page 4 de votre mémoire, et puis vous l'avez mentionné tantôt, vous avez fait une étude succincte de la végétation. Est-ce que c'est une étude qui est documentée?

1370

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

On n'a pas de rapport écrit. Il y a d'autres rapports qui vous ont été remis.

1375

Comme on le dit en entrée de jeu, on intervient ici sur la question principalement des milieux humides. On a vu à sa face même qu'il y avait eu des carences, mais on n'a pas de contre-étude ou de contre-expertise.

D'autres mémoires, je sais qu'ils ont davantage développé cette question-là, nous, on l'a pas, faute de ressources et de temps qu'on a mis là-dessus, mais on n'a pas cette chose-là.

Mais c'est quand même facilement trouvable.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'il y a quelque chose que vous pourriez déposer à la Commission à cet effet?

1385

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

Je crois savoir que des intervenants à la Commission, dans les mémoires que vous avez reçus, ont fait un inventaire plus détaillé.

1390

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui OK, mais vous...

1395

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

Non, nous, on n'a pas fait cet inventaire-là. On a fait une visite sur les lieux, mais on n'a pas fait d'inventaire écrit systématique.

1400

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. En ce qui concerne les aménagements qui sont proposés pour maintenir le marais, enrochement aux microfalaises, de l'ajout de terreau, etc., qu'est-ce que vous pensez de l'efficacité?

1405

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

Bon, il y a, vous savez, et il faut voir chacun des milieux, et ce qui aurait été intéressant, c'est d'avoir des scénarios alternatifs, différents scénarios de bonification.

1410

Il y a des problématiques des fois, quand il y a la présence d'un remblai existant, il y a des moyens, on le dit, madame Gilbert l'a bien montré, il existe en écogénie ou en génie-conseil des façons de bien – si je comprends bien votre question, donc de garder un milieu naturel ou de s'assurer de même rendre accessible pour commencer le milieu naturel et éventuellement aussi, maintenant à Canards Illimités et énormément d'autres intervenants sont capables de restaurer, d'agrandir, de consolider la présence de milieux naturels.

1415

Et en aménagement naturel de berges maintenant, moi, j'ai travaillé avec Nature Québec au début des années quatre-vingt, on travaillait au départ avec Argus, je pense que c'était le nom,

maintenant qui a été affilié avec GENIVAR, mais qui développait les premiers aménagements de rives naturelles qui faisaient place, qui remplaçaient les enrochements.

Maintenant, ces techniques-là sont beaucoup beaucoup améliorées, donc il y a vraiment moyen de faire plus dans ce secteur.

1425

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je vous remercie. Monsieur Bourret.

PAR LE COMMISSAIRE:

J'aurais une question en ce qui concerne votre dernière recommandation sur le scénario d'aménagement alternatif.

1435

1430

Qu'est-ce que vous entendez par un scénario d'aménagement alternatif? Est-ce que c'est un scénario qui serait complémentaire du moins aux cinq (5) scénarios qui ont été déposés par le promoteur ou des scénarios qui sont plus locaux par rapport à différentes étapes du projet?

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

1440

Bien, disons que ce qu'on aurait souhaité dans un monde idéal, c'est vraiment une approche différente. On peut comprendre, comme je vous dis, dans la première phase, en plus c'était le $400^{\rm e}$ anniversaire de la Ville de Québec, on avait eu des legs, de nombreux legs, et on devait aussi les caser quelque part, et on les casait.

1445

C'était un milieu aussi qui était très fortement artificialisé dans les premières phases, le long du Port de Québec et des installations portuaires. Donc on peut comprendre cette approche-là.

1450

Même s'il demeure que pour être un usager de ce secteur-là, je trouve ça triste d'être à la fois si près du Saint-Laurent et si loin du Saint-Laurent à la fois. Donc si près du Saint-Laurent, mais à très peu d'endroits pour avoir un contact direct avec le Saint-Laurent.

La démonstration qui a été faite où ça prend des qualités athlétiques pour s'y rendre. Donc on aurait aimé en fait que le scénario retenu soit un scénario qui soit un scénario de type, comment on pourrait dire ça, de proximité avec la nature.

1455

C'est-à-dire un scénario où on invite les gens à faire une expérience de découverte de rives naturelles, donc de restauration de sites artificialisés, et de faire en sorte que lorsqu'on est dans

cette entrée, dans cette phase de Samuel-De Champlain, on n'a pas la même expérience que dans la première phase, et à ce moment-là, on se rend compte et on a une expérience de visiteur.

1460

Souvent Parcs Canada parle dans les parcs nationaux de l'expérience du visiteur, que l'expérience du visiteur soit faite d'une expérience qui est un lien avec des milieux naturels, qui demande le respect, qu'il y a des aménagements qui sont le plus légers possibles.

1465

Et on aurait aimé que ce soit le scénario principal reconnu qui soit très bien documenté. Actuellement, on ne voit pas ça dans les alternatives, cette approche-là. C'est vraiment l'approche, la philosophie d'intervention et d'approche qui est pas dans le document proposé, et on le regrette.

1470

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que cette approche-là serait compatible avec des activités comme la baignade, le nautisme, les activités récréatives?

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

1475

Personne parle ici naturellement d'enlever la marina, c'est pas la question qu'on parle.

La capacité de se baigner et d'avoir des aménagements, oui, c'est tout à fait possible.

1480

Maintenant, est-ce qu'on doit aménager une nouvelle piscine dans ce secteur-là? Il y a déjà une piscine dans le secteur, au début du quartier Petit Champlain. Est-ce que c'est nécessaire! Est-ce qu'il est possible d'avoir de la baignade, oui, tout à fait à l'anse au Foulon.

1485

Il est possible d'aménager, vous savez, c'est pas la première fois qu'il y aura une plage et des milieux naturels bordant une plage. Dans tous les parcs, à Kouchibouguac, dans toute la côte Est américaine, le Parc Acadia, vous avez ces expériences où vous pouvez à la fois avoir – mais cette expérience-là est encadrée, balisée, fait en sorte qu'avoir des endroits pour passer.

1490

Mais de faire des équipements inutiles ou monumentaux ou même j'allais dire, bon, ça peut être intéressant, mais est-ce qu'on doit calquer par exemple le fameux miroir d'eau, l'expérience européenne, et la plaquer sur les rives du Saint-Laurent!

1495

Je sais pas la plus-value qu'il y a ça, puis de mettre une piscine dans ce secteur-là, je sais pas quelle est la plus-value.

Donc il aurait fallu avoir, faire plus d'imagination, et je pense qu'on a une très très bonne expérience maintenant en restauration de milieux naturels. Et on aurait pu avoir une expérience de visiteur nettement plus intéressante.

1500

Et c'est compatible avec beaucoup d'activités, pas toutes les activités, mais beaucoup d'activités. Et moi, je suis de ceux qui croient que l'éducation à la conservation passe par la découverte.

1505

Et on le voit dans énormément de milieux humides, des passerelles avec des pilotis, vous avez ça au Cap-Tourmente, vous avez ça un peu partout. Il y a des possibilités, il y en a même sur la promenade Champlain, des tours d'observation pour pouvoir voir les milieux humides de haut et de voir la richesse de ces milieux-là, cette biodiversité, la présence d'oiseaux.

1510

Il est possible d'avoir ce type d'aménagement, que c'est bien pensé, bien conçu, c'est pas intrusif, et c'est une expérience qui aurait pu être vraiment intéressante, et je trouve malheureusement qu'on a eu une approche du design urbain qui est d'une autre époque.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1515

Alors on vous remercie monsieur Simard pour la présentation de vos suggestions.

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

Merci.

1520

PARTI VERT DE QUÉBEC

1525

PAR LA PRÉSIDENTE:

Nous avons maintenant monsieur Jean Cloutier du Parti vert de Québec.

Bonjour.

1530

PAR M. JEAN CLOUTIER:

Bonjour.

PAR LA PRÉSIDENTE:

La parole est à vous.

PAR M. JEAN CLOUTIER:

1540

Merci. Merci d'ailleurs de nous donner cette opportunité de vous revoir. Je n'ai pas de présentation visuelle.

1545

Est-ce que vous avez reçu une copie, peut-être la plus récente, il y a pas une grande différence entre celle envoyée à l'origine et quelques heures plus tard, il y avait quelques coquilles dans celle-là, on s'en excuse d'abord et avant tout.

1550

Tout à l'heure, j'ai entendu, on peut pas faire de commentaires sur ce qu'on a entendu, mais j'aimerais comme introduction quand même dire que oui, ça existe des quatre-roues le long du fleuve, c'est pour interdire la baignade à la baie de Beauport! Malheureusement!

.000

Donc en titre, je crois que ce qui est important de dire ici évidemment, c'est à caractère national, c'est une promenade dans la Capitale-Nationale, c'est pourquoi le Parti vert du Québec est ici, un parti signataire de la Charte des Verts mondiaux à laquelle on fait souvent référence dans nos présentations.

1555

D'après la participation à la première partie des audiences publiques du 22 mai, les questions que j'y ai soulevées, j'aimerais vous donner l'occasion, à la période de questions, de répondre en fait s'il y a eu l'évolution de toutes ces questions qui avaient été soulevées, et ça m'évitera de les aborder à l'heure actuelle dans ma présentation.

1560

Mais évidemment, ce qui est important pour nous va revenir dans ma présentation actuelle.

1565

Le projet, comme vous le savez, nécessite notamment le déplacement de la voie ferrée du CN; et semble-t-il, à la séance, les gens du CN avaient pas encore consulté leurs ingénieurs, en tout cas leurs ingénieurs n'étaient pas présents; il y avait des questions qui avaient été soulevées sur les délais, surtout en cette ère de grève générale, je me demandais si les délais étaient sérieux dans le projet présenté par le promoteur.

1570

On parle de travaux de décontamination des sols, mais moi, j'aimerais vous rappeler aussi l'analyse quotidienne de l'eau qui est importante aussi en continu, si on veut y faire de la baignade, si on veut y tremper le gros orteil. Il faut absolument avoir la possibilité qu'il y ait des affiches, des enseignes, ce qu'on demande depuis vingt (20) ans à la baie de Beauport, des enseignes, au

quotidien s'il le faut, du solstice d'été à l'équinoxe d'automne, des affiches électroniques, oui, c'est possible, à savoir quelle est la qualité de l'eau le plus possible.

1580

Je sais qu'il y a des délais dans les analyses, mais je peux pas croire que les technologies d'aujourd'hui ne nous permettent pas de savoir qu'il vient de pleuvoir dans les trois (3) derniers jours et qu'on peut ou non avoir des dangers pour les enfants, pour les plus jeunes, les personnes à risque, donc de savoir si on peut aujourd'hui avoir des analyses de l'eau en continu.

1585

fameuses infrastructures qu'on a besoin pour la gestion des eaux usées. J'aimerais éviter justement de parler de l'importance des marais, parce que c'est pas notre compétence, mais vous comprendrez que si dans les marais, il y a des grenouilles, on fait souvent

Et évidemment, de s'intéresser aux investissements que nos politiciens promettent sur ces

1590

la blague que les grenouilles, c'est le début de la vie. Donc si on peut contribuer au début de la vie en pouvant y entendre des grenouilles dans les marais le long du fleuve, ce serait intéressant. Mais le point nouveau que j'amène, que j'ai pas du tout abordé, vous savez, ça a peut-être été un peu dit tout à l'heure aussi, on vit dans un pays qui a quatre (4) saisons, quatre (4) belles saisons. Tout ce qui a été investi, on parle de cent millions de dollars (100 M\$) orientés en priorité

sur l'été. C'est le quart de notre année cosmique, on s'entend. Peut-être qu'on peut parler de la moitié de l'année qui peut être utilisée par les promeneurs, mais qu'attendons-nous d'exploiter les

1595

glaciels!

1600

J'ai eu la chance de connaître Louis-Edmond Hamelin, géographe, qui a inventé ce mot, glaciel. Il reste à quelques pas de l'endroit où on investit cent millions (100 M\$). Et bien sûr qu'on avait donné quelques tours, et d'ailleurs une tour qui devrait porter son nom éventuellement, parce qu'aux dernières audiences du BAPE, j'avais soulevé à l'époque comme porte-parole d'Accès Saint-Laurent Beauport, l'importance de ce spectacle gratuit, le plus beau spectacle gratuit d'après monsieur Hamelin, je le citerai, au monde, c'est le glaciel.

1605

Autrement dit, de la glace sur de l'eau douce, qui flotte, et le son du printemps, le reflet de la lumière sur cette glace qu'on appelle le glaciel. C'est tellement beau. Mais il y a rien pour ça dans cette partie.

1610

Alors pourquoi pas rendre accès quatre (4) saisons tous les aménagements, tous les mobiliers urbains? Pourquoi les enfants ne jouent pas l'hiver? Pourquoi les enfants peuvent seulement se promener sur du gazon, d'après votre projet, l'été? Bien voyons donc!

Pourquoi ne pas avoir un budget de déneigement prévu, baliser des pistes de ski de fond. On parle de mettre à l'eau des kayaks, bien sûr, saviez-vous que le Carnaval de Québec ici en

hiver, qu'il y a des compétiteurs de canot à glace? C'est connu à travers le monde. D'ailleurs, on est à l'heure actuelle en train d'exporter cette expertise qu'on a à travers le monde des courses de canot à glace.

1620

Alors pourquoi pas inclure, vous savez très bien, des aménagements pour embarquer un canot à glace en plein mois de février, c'est pas la même chose que d'embarquer un kayak pieds nus dans de l'eau qu'on souhaite la plus saine possible.

1625

Donc il faut vraiment orienter quatre (4) saisons le projet. C'est ce que j'ai voulu essentiellement répéter le plus souvent possible dans mon projet.

Et par exemple, j'ai eu la chance de réaliser un film sur l'hiver dans le cadre du Sommet mondial de la nordicité en 1999, un film qui a été diffusé à Télé-Québec à plusieurs reprises, et j'ai interviewé des gens de partout dans le monde, des urbanistes de partout dans le monde, comment faire pour que les gens aiment plus l'hiver à Québec dans notre capitale!

1630

Bon, il y a des Suédois qui nous disaient, oui, chez nous, on met de la couleur dans les bâtiments. Des Russes me disaient, nous, malgré tous nos problèmes financiers, on réussit à chauffer les abribus pour le confort des gens. D'autres, des Américains nous parlaient de la possibilité d'avoir des lumières avec un lux, je parle pas ici du mot à quatre (4) lettres, mais la qualité de la lumière, de la luminosité. On peut même avoir de la prévention en santé si on a une luminosité le soir.

1635

Il y a même des hôpitaux en Scandinavie qui invitent les gens à venir lire le journal le matin, surtout dans les pays du Grand Nord où on manque de clarté. Donc ça pourrait devenir un lieu où on va pour la qualité de la lumière la nuit en hiver.

1640

Donc il y a plein de possibilités d'améliorer l'utilisation de quatre (4) saisons de ce projet.

1645

Évidemment, j'imagine que dans le processus, on a entendu parler lors des audiences que le projet avait été évalué à quatre-vingts millions (80 M\$), puis oups, en octobre 2012, c'était rendu déjà à cent millions (100 M\$)! Alors évidemment, toutes les bonnes idées qu'on entend, j'imagine que le quatre-vingts millions (80 M\$), on peut oublier ça, on parle plutôt d'un projet de cent-cent cinquante millions (100 M\$-150 M\$). Et est-ce que ça inclut les infrastructures dont on a besoin pour la qualité de l'eau?

1650

Rappelez-vous les trois (3) émissaires qui tombaient dans le fleuve en plein à l'endroit où on veut que les gens se baignent, en plein à l'endroit où il y a une marina où on ne sait toujours pas, j'espère que vous avez eu une réponse, qui s'occupe d'interdire de vider sa valve-cul à un voilier quand il arrive à sa marina si chérie?

Ces investissements qu'on fait dans un club de yacht privé, est-ce que le privé paie une partie de ce travail qu'on va faire en infrastructure, ces belles lames qu'on va leur faire gratuitement avec l'argent public? Est-ce qu'eux ont un investissement?

1660

Donc ce sont des projets parfois qu'il faut partager avec l'entreprise privée. Ça fait partie de nos préoccupations aussi au Parti vert, et on trouve ça important de vous le rappeler.

1665

Donc c'est important de rappeler que ça serait très bien de justifier un investissement de plus de cent millions (100 M\$) divisé par quatre (4) saisons. Alors on se concentre juste sur l'été avec des belles piscines en miroir qui d'ailleurs ne ressemblent en rien, mais en rien à ce qui se passe à Saint-Malo, ce à quoi on aime se comparer, rien mais rien. À Saint-Malo, la piscine est en ciment dans l'océan, dans la mer, dans la Manche. Et à marée basse, de temps en temps on voit un mur de ciment apparaître. Nous, on parle d'une piscine complètement sur les berges qui détruit peut-être certains marais, ça, je laisse les experts en parler.

1670

Donc pourquoi pas oublier ce genre de piscine puis l'investir – on a le fleuve, vous savez, mon grand-père, mes oncles s'amusaient à traverser le fleuve à la nage à l'anse au Foulon. C'est une plage naturelle. Occupons-nous de dépolluer le fleuve, ce qui est une volonté depuis des décennies, pour qu'on puisse s'y baigner. Puis l'argent qu'on mettrait dans une piscine, qu'on le mette dans des projets pour l'hiver, qu'on le mette dans les pistes de ski de fond, qu'on le mette pour nos gens qui veulent faire du canot à glace en plein hiver.

1675

J'aimerais aller un peu plus vite, puisque je pense que mon message semble assez clair!

1680

Je me souviens aussi que les gens de la Ville, les gens du ministère de l'Environnement et de la Santé disaient pas la même chose sur la qualité de l'eau. Qu'est-ce qu'une qualité bonne, entre guillemets? Pas un a la même définition. Pour un, la Santé, bonne, c'est qu'on peut en boire. Quand on est un bébé naissant, puis qu'on se met les mains dans la bouche, on n'en fait pas des maladies. Et je vous éviterai les conséquences que vous connaissez quand on prend de l'eau impropre, les conséquences que ça peut avoir. Ou en tout cas, prévoyez augmenter le nombre de toilettes disponibles, quatre (4) saisons encore une fois.

1685

Donc peut-on demander au promoteur de faire des aménagements qui n'ont pas besoin d'entretien ou qui minimisent les coûts d'entretien? Un marais, à ce que je sache, on n'a pas besoin de passer la tondeuse là-dedans. Plus c'est naturel, plus c'est beau.

1690

On a un milieu, on veut renaturaliser, on veut redonner accès au fleuve, accès physique au fleuve, si ça ressemble à quelque chose d'attirant qui nous rappelle la nature, on va y aller; mais s'il faut passer par-dessus des clôtures, contourner une piscine, je pense pas que l'accès au fleuve soit facilité, ce qui est un objectif du gouvernement fédéral sur lequel on a beaucoup travaillé.

Évidemment, les frais sont très très importants pour nous. Au bout du compte, c'est toujours le payeur de taxes qui paie ça. Et nous, on aimerait que ça coûte pas trop cher, ce projet-là, pour qu'on puisse faire la phase 4 qui est de faire la baignade à la baie de Beauport où là aussi, même si c'est une plage artificielle qu'on a créée, c'est rendu naturel de vouloir s'y baigner, de vouloir y faire de la planche à voile.

1700

Mais comme c'est là, il y a des quatre par quatre qui se promènent, on pourrait dire des quatre-roues, avec des jeunes adolescents, avec leur licence de sauveteur pour la mer, mais ils se promènent à moteur pour interdire les gens de se mettre le gros orteil dedans, alors que juste à côté, il y a des gens qui font les plus belles pirouettes en planche à voile puis en "kitesurf". Alors il faudrait peut-être décider, est-ce qu'on donne le droit de se baigner en scaphandre, si on n'a pas les investissements en infrastructures nécessaires!

1705

J'aimerais aussi parler des animaux dont nous sommes. Je me souviens d'un projet à Du Vallon, on avait réussit, nous, un groupe d'environnementalistes de banlieue, à convaincre les gens du BAPE à mettre ça dans leur rapport, puis finalement la Ville, le promoteur à l'époque, du prolongement de l'autoroute Du Vallon, en boulevard écologique urbain que nous on se plaisait à appeler, bien, pourquoi on peut prétendre à ce titre, c'est parce qu'en Belgique, on avait vu qu'il y avait des grenouilles qui traversaient les autoroutes, puis qu'ils avaient créé un point souterrain de l'autoroute pour qu'on puisse sauver les animaux.

1710

Et effectivement, si vous vous rendez à l'endroit où le boulevard Lebourgneuf, lorsque vous êtes sur l'ancienne autoroute Du Vallon qui devient le boulevard Bourassa, vous allez voir, il y a un pont qui sert à faire passer les cyclistes et à faire passer les animaux, tout comme dans le Parc des Laurentides vis-à-vis le Camp Mercier, il y a des traverses qui ont été faites pour que les orignaux puissent passer. Il y a même des caméras où on peut voir les orignaux passer.

1715

Donc pourquoi pas faire la même chose à l'endroit où il y a des gens qui descendront d'un escalier et qui, au lieu de passer sous un viaduc comme avant, avec la voie ferrée, ils vont être obligés de peser sur un bouton puis attendre que le trafic se fasse.

1720

Pourquoi pas faire un pont là qui pourrait servir non seulement aux humains, mais aussi aux animaux qui eux aussi ont droit, et ça, je le dis un peu avec humour, mais accès au fleuve. C'est sûr qu'ils paient pas les taxes ni au fédéral, ni au provincial, ni au municipal, mais il faut comprendre que dans cet esprit de biodiversité, si on veut avoir des marais actifs, il faut aussi qu'il y ait des animaux dedans. Et si on donne une chance à ce qu'ils puissent traverser ces obstacles que l'humain crée entre la falaise et l'accès au fleuve, eh bien, ce sera intéressant pour nous.

1725

Donc je vous rappellerai, en terminant qu'ici, vous verrez pas ce qui s'est passé chez de mes collègues. J'ai des collègues du Parti vert de gauche turque qui, parce qu'ils n'ont pas les

audiences du BAPE, parce qu'ils n'ont pas de moyens de s'exprimer dans une audience ou dans un organisme public dit neutre, eh bien, ils ont dû se soulever, occuper un parc, le Parc Gezi, et voyez ce que ça a donné!

1740

Alors je remercie les gens du BAPE, les commissaires, et on n'est peut-être pas assez conscient ici, c'est peut-être dans notre charte mondiale, on veut y faire référence à cette importance de donner la parole aux citoyens pour qu'ils puissent donner leur opinion.

1745

Mais oui, s'il y avait eu un BAPE en Turquie, il n'y aurait pas toutes les manifestations et toute la casse qu'il y a eue, toutes les personnes emprisonnées et les morts et les blessés. Je veux pas comparer la Turquie à ici, même si c'est un pays que je connais bien et puis à quelque part, Jacques Cartier, en fait, il cherchait une route de l'Inde et il s'est retrouvé ici, parce qu'il a pas passé par la Turquie, par le canal du Bosphore pour se rendre en Inde chercher ses épices!

1750

Mais on peut dire qu'effectivement, je suis content de vivre ici dans un pays où on peut présenter ses idées et avoir espoir que des gens comme vous se fassent porte-parole au lieu qu'on soit obligé de prendre la rue ou bloquer le boulevard Champlain ou occuper un marais pour être sûr que nos idées se fassent.

Donc je voulais dire tout simplement en résumé que nous, les Verts, autorisons ce projet et demandons les investissements requis et les ressources nécessaires visant à ne pas remettre en cause la baignade dans la phase 4 prévue à la baie de Beauport.

1755

Ce projet, pour nous, est acceptable, s'il est planifié écologiquement dans la continuité de l'œuvre en cours, selon les principes de la biodiversité et du développement durable.

1760

C'est quoi essentiellement le développement durable? C'est un bien beau mot qui est galvaudé par tout le monde. D'ailleurs nous, de plus en plus on parle même plus de développement durable, on parle de croissance, de décroissance conviviale ou de ce genre d'expression que le groupe de simplicité volontaire dont je suis un des porte-parole et animateur d'une émission de radio en ce moment parle; en fait, tout ce qu'on veut, c'est que nos enfants et nos petits-enfants, quand ils vont regarder le projet qu'on a entre les mains, qu'on a devant les yeux, bien, ils vont être fiers de nous. C'est aussi simple que ça, le développement durable.

1765

Puis s'ils entendent parler qu'on a détruit un marais, s'ils entendent parler qu'on a mis une piscine qui sert même pas, s'ils entendent parler que l'hiver, c'est le désert, il y a personne qui va là parce que c'est mal éclairé, parce que c'est pas attirant, parce qu'il y a pas d'abribus chauffant, bien, je pense que je les emmènerai marcher ailleurs.

Si vous avez des questions, ça me fera plaisir. S'il me reste du temps, vous savez, je peux l'occuper.

1775

PAR LA PRÉSIDENTE:

Il vous reste encore trois minutes et quart (3 1/4)!

1780

PAR M. JEAN CLOUTIER:

Ce qui est important donc ici à retenir, c'est qu'on a eu des chiffres de pourcentage en gazonnement qui me satisfait de savoir qui existe, mais évidemment, il faut diminuer cet engazonnement. Je pense pas que c'est ça qui donne l'allure naturelle ou qui tente d'imiter un marais, à moins qu'on ne l'entretienne pas.

1785

Augmenter le couvert arbustier, ça me semble beaucoup plus naturel. On avait mentionné le fameux rosier, arbuste rugosa je crois, que oui effectivement sent bon et peut donner une allure plus naturelle que le gazon.

1790

N'oublions pas les refoulements d'égout. C'est un peu comme, si l'eau est propre puis si les berges sont naturelles, les gens vont y aller aussi. Maintenant que l'habitude est faite d'amener les gens là, il faut aussi s'assurer qu'ils puissent traverser la falaise et se rendre les deux (2) pieds dans l'eau le plus facilement et rapidement possible.

1795

Et malheureusement, je terminerai là-dessus, quand je regarde le projet, je me sens encore au royaume de l'automobile, et je suis bien content qu'il y ait des gens d'Accès transports viables viennent ici, et Nature Québec, puissent nous remplir de belles idées et de beaux projets.

1800

Et j'ai pas vu encore de projet de stationnements vélos et je terminerai, pas juste pour l'été, des stationnements à vélos quatre (4) saisons, parce que je fais partie de ceux qui hiver comme été aimeraient avoir accès au fleuve, à la promenade Samuel-De Champlain, avec de l'eau aussi propre que du temps de Samuel de Champlain lui-même. Merci.

1805

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. Bien sûr, vous avez pas eu le temps de tout passer ce que vous avez dans votre mémoire, mais dans votre mémoire vous parlez qu'il y a une trop grande place accordée au stationnement.

1810

Quelle serait selon vous la place qui devrait être accordée au stationnement?

PAR M. JEAN CLOUTIER:

1815

La place accordée au stationnement, d'après moi, devrait être aux extrémités et non pas en plein milieu.

1820

Bien sûr qu'il y a trois cent cinquante (350) places de prévues, me semble-t-il, en bas de la côte de Sillery, c'est beaucoup trop. D'ailleurs, c'est là qu'on n'y voit pas de stationnement pour vélos.

. . . .

Et ça, bien sûr que ça en prend un minimum, mais tant qu'on n'a pas les investissements dont on parlait tout à l'heure, ce n'est pas justifié d'avoir autant de stationnements, surtout s'ils ne sont pas déneigés l'hiver.

1825

Mais vous savez, il existe une voie ferrée qu'on veut déplacer. Dans beaucoup de pays dans le monde, les gens n'ont pas nécessairement une voiture et prennent le train, l'autobus ou le vélo ou la marche. Alors on a une voie ferrée, et j'ai pas entendu personne parler, c'est pour ça que j'aurais aimé avoir le "feed-back" des ingénieurs, ça coûterait combien de plus d'avoir une gare vis-à-vis le stationnement? Parce que j'imagine que la voie ferrée ne passe pas tellement loin de l'endroit où on veut mettre un stationnement.

1830

Alors moi, je serais pour un stationnement, si ça sert au transport collectif, si ça sert au transport actif. Oui, on peut garder la même superficie, mais y mettre un pourcentage de stationnements vélos et un pourcentage de réservé pour ceux qui prennent l'autobus, comme on le voit à Val-Bélair où il y a ce qu'ils appellent des Parc-O-Bus.

1835

Donc si on l'appelait Parc-O-Bus ou Parc-O-Train, parce que c'est pas impossible de prendre le train et d'utiliser les voies ferrées en fait qui existent. Ce serait une belle balade pour les gens de Charlevoix de venir se baigner aussi le long du fleuve ou des gens de Sainte-Foy.

1840

J'en connais des gens qui restent à Sainte-Foy et qui marchent à la plage, ce qu'on appelle la plage de madame Boucher, où il y a une gare de train là. Qu'est-ce qui empêche qu'on puisse avoir une belle balade en train qui nous amène à l'anse au Foulon pour se baigner au lieu de prendre une voiture!

1845

Surtout quand le prix de l'essence sera à dix dollars le litre (10 \$/I), ce que je ne souhaite pas, mais ce qui n'est pas impossible. Peut-être que les gens chercheront ces alternatives de transport collectif et actif et j'en suis.

PAR LA PRÉSIDENTE:

À la page 3 de votre mémoire, vous parlez d'une remontée mécanique.

PAR M. JEAN CLOUTIER:

En fait, j'ai reproduit les bonnes idées que j'ai vues dans un rapport d'audience. Ce sont comme toutes les idées que nous on supporte, mais qu'on n'a pas nécessairement en priorité.

De la manière que j'ai exprimé tout à l'heure ma pensée d'une manière orale est vraiment nos priorités. Donc nous, ce serait de mettre l'argent là avant là, parce qu'on sait très bien que tout le monde a de bonnes idées, c'est toujours une question de priorité des décideurs de mettre l'argent au bon endroit.

Alors c'était pour vous signifier que oui, nous sommes pour ces aménagements-là, mais vous avez remarqué, je mettais en gras, souligné quelques fois, quatre (4) saisons. Donc dès qu'on parle d'un stationnement, pour moi, je suis déjà plus pour si c'est quatre (4) saisons, si c'est pour le transport collectif et actif.

Donc c'est un peu les grands principes de développement durable qu'on a évidemment, le plus bel investissement qu'on pourrait faire, ce serait de laisser aller à la nature, ça aiderait à la décroissance conviviale.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1875

1855

1860

1865

1870

Monsieur Bourret.

PAR LE COMMISSAIRE:

Vous avez parlé tantôt de la plage de Beauport.

PAR M. JEAN CLOUTIER:

De la baie de Beauport.

1885

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui c'est ça. Et l'interdiction des gens de se baigner. Est-ce qu'il y a des gens qui se baignent quand même?

PAR M. JEAN CLOUTIER:

Oui, il y a des gens, il y a des secteurs où c'est plus facile de se cacher. Mais il y a quand même une bonne vigie, vigile, en tout cas les jeunes qui s'occupent de la sécurité.

Mais vous comprendrez qu'ils sont pas armés, ils sont pas impressionnants plus qu'il le faut, ils sont sympathiques plus que la moyenne, donc on se fait avertir en disant qu'il pourrait y avoir des conséquences néfastes.

Mais je pense que la plus belle conscientisation, c'est de parler de la qualité de l'eau à ces gens-là qui se baignent.

Beaucoup de gens vont là simplement pour avoir cet accès à l'eau à la plage, au grand air, avec les belles vues sur l'île d'Orléans, le pont de l'île, le grand air.

Mais peu de gens se baignent. On peut pas dire que c'est généralisé, la baignade là-bas, sauf ceux qui ont les "wetsuit" comme on dit communément et qui font de la planche à voile au du "kitesurf". Mais ils ont quand même les pieds et les mains dans l'eau.

Alors que les vrais baigneurs, ceux qui pourraient relaxer, se faire flotter sur le dos avec des gonfleurs, des gonflables, bien, on les voit pas, ou en tout cas, dès qu'il y a une vigie surtout à partir de maintenant, quand les jeunes sont embauchés pour surveiller, il y a une vigilance de faite pour empêcher les gens de se tremper le gros orteil.

Et j'imagine, c'est peut-être pas dans vos coûts, mais j'imagine qu'il faut prévoir ça, une vigile, des agents de sécurité qui vont s'assurer que les gens ne se baignent pas.

Alors qu'il pourrait y avoir des panneaux qui l'indiquent et qu'on fasse confiance aux gens et qu'on fasse confiance aux gens qui nous ont promis, vous vous souvenez, au lieu de soixante (60) déversements dans l'été, d'en avoir juste trois (3). J'ai hâte de pouvoir les compter, moi, ou que je puisse avoir un panneau qui me dise, vous savez, il a plu cet après-midi, vous pouvez pas vous baigner parce qu'il y a trois (3) égouts des gens de la haute-ville qui vous saluent!

PAR LE COMMISSAIRE:

Une dernière question! Vous parlez dans votre mémoire à un moment donné des frais partagés entre le privé, le concept d'utilisateur-payeur.

Est-ce que vous le voyez au niveau des usagers ou bien au niveau des aménagements?

1930

1895

1900

1905

1910

1915

1920

PAR M. JEAN CLOUTIER:

Non, je pense que ce cadeau que le fédéral et le provincial ont annoncé de ces fenêtres d'accès, il y avait pas de coût de prévu dans ces secteurs-là.

Effectivement, à la baie de Beauport, il y a des coûts pour la fréquentation qui a beaucoup diminué. C'est pas quelque chose que j'envisagerais.

Mais oui, moi, si je veux – et d'ailleurs j'y vais de temps en temps prendre un petit verre sur la terrasse du Yacht Club, mais moi, je suis pas membre. En arrivant, j'ai un stationnement qui me dit "Réservé aux membres" et là, je m'informe à savoir s'il faut que je paie pour avoir droit d'avoir ma voiture là et de payer pour prendre mes choses.

Mais là, j'ai l'impression qu'on refait des travaux qui auraient dû être payés par les membres de ces millionnaires de Québec, on se le cachera pas. C'est pas gentil ce que je dis, mais les déesses de la voile, elles sont à la baie de Beauport alors que les millionnaires de la voile, c'est une caricature, j'insulte pas personne je pense, parce que je connais personne dans le fond qui utilise l'un ou l'autre, mais essentiellement, les gens ont pas de problème d'argent au Yacht Club, et ils ont un gros "membership", et à la valeur des voiliers qu'ils ont, je pense qu'ils sont capables, avec leur club, de payer une partie des frais d'aménagement que le public fait pour eux.

Si on rallonge la lame, est-ce que c'est pour nous donner un meilleur accès à la plage! Bon, c'est des analyses, c'est des choses que j'ai pas vues dans vos analyses.

Si on réaménage tous les brise-lames, les grosses montagnes de pierre, il me semble que c'est un des coûts de la Commission de la capitale nationale, il faudrait que j'aille à l'assemblée générale annuelle des membres du Yacht Club pour voir si eux ont prévu d'offrir au gouvernement de payer des frais, mais j'en doute.

C'est une question que j'abordais avec un des officiels de la Commission de la capitale nationale, et il semblait me dire que le Yacht Club avait pas, c'était pas prévu que le Yacht Club paie une cent pour tous ces beaux aménagements et ces nouveaux stationnements et futures choses qu'on fera pour eux, en fait. Parce qu'eux l'utilisent encore plus longtemps que nous l'été.

Si tous nos aménagements sont faits pour l'été, puis les piscines, on peut prétendre qu'au printemps et à l'automne, il y aura beaucoup moins de monde, donc les utilisateurs majoritaires dans ce coin-là seront les gens du Yacht Club.

Et ce serait peut-être bien que soit qu'ils nous offrent le stationnement gratuit chez eux ou qu'ils nous offrent certains services gratuits en échange. Moi, si j'étais négociateur pour la

1940

1935

1945

1950

1955

1960

1965

Commission de la capitale nationale, bien sûr que j'aurais fait un "give and take" ou un "win-win situation" alors que là, de ce que je vois, mais je manque d'information, c'est un cadeau du public à l'entreprise privée.

1975

Ça, c'est notre petit côté gauche du Parti vert qui nous titille un peu.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1980

Une dernière question! Je cite à votre mémoire, vous mentionnez la possibilité d'améliorer l'aspect visuel de l'aménagement urbain tout au long du tracé, de le rendre plus esthétique.

Est-ce que vous faites allusion à la perception qu'on a vue du fleuve?

PAR M. JEAN CLOUTIER:

1985

1990

1995

Non, mais je ne l'exclurais pas, puisque vous m'offrez d'en parler.

C'était plutôt le promeneur du dimanche dont je suis. Je sais pas si vous vous souvenez, à la première audience, je vous avais dit, il y a rien qui m'achale le plus quand je vois une bande de gazon entre l'asphalte ou l'aménagement du sentier et le fleuve. Pourquoi du gazon là?

Gardez votre gazon dans les jeux d'enfants, comme vous avez suggéré à l'audience. Enlevez-en le plus possible.

Moi, moins il y aura de gazon, mieux ce sera pour l'aspect visuel. C'est ce à quoi je référais, l'engazonnement, qu'on ne voit pas l'hiver!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2000

On comprend, merci beaucoup, monsieur Cloutier, pour votre mémoire.

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT

2005

PAR LA PRÉSIDENTE:

2010

Et finalement, un dernier mémoire présenté par le Conseil régional de l'environnement de la région de la Capitale nationale.

DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

PAR Mme ANNE BEAULIEU:

2015

Donc bonjour, Anne Beaulieu, directrice générale adjointe au Conseil régional de l'environnement de la Capitale nationale. Je suis accompagnée de madame Janik Gaudreault qui est chargée de projet en gestion des matières résiduelles et en milieux naturels. Madame Gaudreault est également biologiste de formation.

2020

Donc petite présentation! Donc un petit peu le plan de la présentation! On va effectivement rappeler qui nous sommes, l'intérêt que l'on porte au projet et notre position qu'on a articulée autour de trois (3) thèmes dans le fond: l'équilibre à atteindre entre les espaces construits et les espaces naturels, la gestion de la mobilité et la cohérence avec les différents plans et politiques en vigueur au regard justement des deux (2) thématiques précédentes, donc l'équilibre entre le milieu naturel et espaces construits et la gestion de la mobilité.

2025

Donc la mission du CRE-Capitale nationale!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1er paragraphe, 6e ligne, "Sa mission...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... de milieux humides.")

2030

Notre position, je pense que d'entrée de jeu aussi, on veut quand même mentionner que redonner l'accès au fleuve, en soi, c'est un objectif louable et souhaitable. Donc on accueille positivement les projets de mise en valeur du fleuve.

2035

Le fleuve Saint-Laurent, on tient à le rappeler, c'est un élément incontournable du paysage québécois. C'est un élément de premier plan aussi dans le développement de la nation. C'est une des principales sinon la principales richesse du Québec. C'est une source de fierté, une source de fierté justement qui a été bien mise en évidence lors des célébrations du 400^e anniversaire de la Ville de Québec, justement par la phase 1 de la promenade Samuel-De Champlain.

2040

D'entrée de jeu, on tenait à le souligner.

2045

Par contre, pour ce qui est de l'équilibre à atteindre entre les espaces construits et les espaces naturels, la façon de forger notre opinion sur cet aspect-là a consisté essentiellement, à partir de la présentation du 22 mai, et on a fait un listing dans notre mémoire, des principaux éléments qu'on retrouvait quand on suivait pas à pas cette présentation-là.

Et ce qui ressortait, c'est peu de mentions des actions de végétalisation lors de la présentation du 22 mai, même si effectivement, dans les analyses d'impact, on retrouve les mentions d'actions de végétalisation.

On parle essentiellement de la construction d'un bassin de baignade, la construction d'un miroir d'eau, de l'ajout de pavillons de service, de quelque six cents (600) espaces de stationnement, on s'entend, c'est pas nécessairement six cents (600) espaces, mais il y a une possibilité de six cents (600) espaces, un empiètement de vingt pour cent (20 %) dans un marais et une protection des rives essentiellement par de l'enrochement.

2055

Ce qui nous a amenés, comme lecture du projet, à considérer que c'est essentiellement un projet récréotouristique qui se bâtit effectivement autour du thème du fleuve et non pas un projet de renaturalisation du fleuve Saint-Laurent par lequel effectivement qui rend possible le développement d'un projet récréotouristique.

2060

Donc juste une question de nuance, mais qui, pour nous, démontre un peu dans quel esprit s'est développé le projet.

2065

Donc pour nous, ce serait important que le projet fasse une plus large part à la renaturalisation des lieux, de ne pas sous-estimer les services écologiques du marais. Je m'étends pas, parce que vous avez eu d'autres présentations de gens beaucoup plus experts que nous dans le domaine. On était beaucoup plus en questionnement, nous, là-dessus, mais on voulait alerter le BAPE de prêter attention aux propos qui iraient dans ce sens-là et effectivement, d'éventuellement envisager d'autres techniques que l'enrochement qui, lui, confère quand même une apparence artificielle et dénudée au milieu.

2070

Et on a comme information aussi que lorsqu'on commence à faire de l'enrochement dans un milieu, par les effets que ça induit sur les environnements, bien, on se condamne d'une certaine manière à procéder totalement par enrochement.

2075

Et pour nous, avoir un meilleur équilibre entre les espaces construits et les espaces naturels pourrait se refléter aussi dans un meilleur équilibre de l'affectation du cent millions de dollars (100 M\$) qui est dévolu au projet. On n'a pas eu accès à la répartition exacte de ce cent millions (100 M\$) là entre les aspects vraiment de construction versus des aspects de renaturalisation, mais on questionne cet équilibre-là en souhaitant qu'il y ait une juste part qui aille à la renaturalisation.

2080

Si je vais du côté de la gestion de la mobilité durable, j'en ai déjà fait mention! Le projet parle jusqu'à six cents (600) espaces de stationnement additionnels pour une plage qu'on nous dit qui peut accueillir entre mille (1000) et mille cinq cents (1500) personnes.

2085

Il faut quand même être honnête, les stationnements ne servent pas qu'à desservir la plage mais bien l'ensemble du secteur, mais qu'en regard du ratio quand même entre mille (1000) et

mille cinq cents (1500) personnes et six cents (600) espaces de stationnement, bon, la marge semble quand même grande.

2095

Et ce qui est venu nous chercher peut-être plus spécifiquement, c'est qu'on semble avoir cherché à déterminer, à regarder les lieux, regarder quel endroit pouvaient accueillir des espaces de stationnement et ensuite, faire le décompte du nombre de cases de stationnement qui pourrait être ainsi offert. C'est comme ça qu'on arrive à peu près aux six cents (600), plutôt que de faire une analyse réelle de quels sont les besoins de déplacements qui sont générés par le projet. Combien de personnes ça va ajouter et comment on peut emmener ces personnes-là sur le lieu!

2100

Et il semble que la réponse d'emblée, c'est, on regarde les stationnements. Tout ce qui est question de desserte en transport en commun semble être complémentaire au projet et non pas être pensé simultanément au développement du projet.

2105

Et là-dessus, je donne comme exemple, qu'on parle d'aménagement tournebride dans les stationnements pour que des autobus puissent éventuellement y entrer, je pense que la question à se poser, c'est, bien, comment est-il possible d'emmener les gens par d'autres méthodes que l'automobile dans le secteur et comment peut-on planifier notre aménagement dès le départ pour rendre possible effectivement, lorsque les distances le permettent, que les gens qui puissent, à distance de marche, puissent venir à pied et que les gens puissent utiliser le transport en commun ou le vélo, que ce soit des méthodes de transport privilégiées, que l'automobile devienne le choix lorsqu'il n'y a pas d'autres alternatives.

2110

On dit pas qu'il faut complètement exclure l'automobile du lieu; effectivement, il y a des gens qui ne pourront pas se rendre autrement que par automobile, mais il faut pas que ce soit le premier choix.

2115

Et vous le savez, quand les habitudes de transport sont installées, c'est beaucoup plus difficile par la suite de les modifier, d'où l'importance de penser transport, transport actif, transport collectif au moment même où on développe les projets.

2120

On a aussi regardé l'ensemble du projet avec la cohérence avec les différents plans et politiques en vigueur au regard de l'équilibre à atteindre entre les espaces construits et naturels. Je pense qu'encore là, c'est important de le rappeler, on n'a pas fait une analyse exhaustive, mais le projet, quant à nous, semble quand même répondre à au moins trois (3) des treize (13) stratégies du Plan d'aménagement et de développement de la CMQ.

2125

Entre autres, ce que dit le PMAD, c'est attirer en faisant du fleuve Saint-Laurent un élément rassembleur, c'est certainement un objectif du projet.

Attirer en valorisant nos paysages identitaires, c'est certainement un objectif du projet.

Et attirer en misant sur la qualité des espaces patrimoniaux et récréotouristiques.

2135

Donc dans ces aspects-là, c'est clair que le projet qui est présenté par la CCNQ s'inscrit bien dans le PMAD.

2140

Par contre, on se pose la question et on tient à le dire aussi, on a beaucoup apprécié tous l'effort de référer au génie des lieux pour pouvoir requalifier ce secteur-là et redonner l'accès au fleuve, mais on s'est posé la question, le génie des lieux, est-ce que c'est un contact direct avec le fleuve Saint-Laurent?

Vous avez encore des intervenants avant nous qui ont fait mention de leur vision de ce contact direct là où c'est le goût d'une bonne baignade. Et selon la réponse qu'on fait à cette question-là, je pense que ça va conditionner le type d'aménagement qu'on va faire dans le secteur.

2145

Et comme d'autres intervenants avant moi, on peut pas s'empêcher de faire le parallèle avec effectivement ce qui s'est passé sur la rivière Saint-Charles. Lorsque dans les années soixantedix, on a bétonné cette rivière-là, c'est qu'on voulait effectivement redonner l'accès à la rivière, à un lieu qui avait été fortement endommagé par les activités industrielles qui avaient eu lieu dans le secteur.

2150

C'est un peu la même problématique à laquelle on fait face à l'heure actuelle pour le réaménagement des rives dans le secteur de la promenade Samuel-De Champlain.

2155

On pensait bien faire dans les années soixante-dix, il n'y avait pas de mauvaises intentions derrière ça, mais effectivement, avec le recul des années, ce qui a donné véritablement accès au fleuve, ce qui fait qu'au fleuve, bien, la rivière Saint-Charles, ce qui fait que les gens en sont fiers maintenant, c'est effectivement la renaturalisation que l'on a faite du secteur.

2160

Donc on se pose, effectivement, est-ce que c'est la bonne stratégie d'accès au fleuve qui est utilisée dans le projet à l'heure actuelle!

2165

On s'est penché aussi sur le Plan de la mobilité durable de la CCNQ. Le projet qui nous semble encore là en lien avec au moins deux (2) des cinq (5) stratégies de ce plan de développement durable: maintenir l'intégrité écologique dans les parcs et espaces verts et préserver et mettre en valeur les richesses patrimoniales.

Je pense que pour ce qui est de l'objectif préserver et mettre en valeur les richesses patrimoniales, c'est certainement l'objectif poursuivi par la CCNQ. Mais pour ce qui est de

maintenir l'intégrité dans les parcs et espaces verts, bien là, on peut quand même se questionner entre autres par rapport à l'empiètement dans le marais.

2175

On tient quand même à mentionner le statu quo dans le secteur nous paraît inacceptable, il faut effectivement agir dans ce secteur-là, reconnecter la population avec le Saint-Laurent. Mais on pense que la CCNQ a quand même l'obligation morale de démontrer pourquoi l'empiètement du marais ne nuit pas à l'intégrité écologique du milieu, voir en quoi elle contribue à améliorer cette intégrité écologique. Mais ça, c'est une position qu'on défend de plus en plus.

2180

Trop souvent dans les études environnementales, on cherche à minimiser les impacts négatifs, et lorsqu'il y a des impacts négatifs, on cherche par des mesures de compensation à compenser. On pense que reconnaissant effectivement comment on a endommagé certains milieux historiquement, que des projets d'envergure devraient non seulement chercher à préserver les acquis, mais à ce qu'il y ait un gain environnemental; et là-dessus, on aimerait bien effectivement qu'il y ait des efforts qui soient faits pour non seulement préserver et compenser, mais qu'il y ait un gain au net qui se dégage de ça pour réparer un peu nos erreurs du passé.

2185

Dans les documents consultés aussi, la CCNQ fait mention de la possibilité d'un suivi par la suite de l'évolution du marais, peu importe les actions qui seront entreprises dans le secteur. Pour nous, c'est véritablement une nécessité.

2190

Si on intervient dans un marais, il faut s'assurer par la suite d'un suivi, de façon à s'assurer qu'effectivement, ce qu'on promettait est au rendez-vous. S'il y a des dommages qui se rencontrent, qu'il y ait des compensations pour ces dommages additionnels là et que ça puisse servir aussi d'exemple pour des projets futurs lorsqu'il y a des comparables, pour éviter de répéter des erreurs s'il y a lieu.

2195

Donc au regard de l'équilibre à atteindre entre les espaces construits et les espaces naturels, nous avons aussi regardé, ça a été fait mention par un autre intervenant tout à l'heure, la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines qui préconisent nettement de limiter au maximum l'empiètement dans les milieux hydriques. On n'a pas l'expertise pour nous pour se prononcer à l'intérieur de ça, mais on pose la question: Est-ce que l'empiètement dans le marais est nécessaire pour redonner l'accès au fleuve à la population?

2200

C'est une question de vision et d'interprétation, mais encore là, il faut poser la question, si c'est nécessaire dans un ensemble, mais on a un doute quand même sur cette nécessité-là.

2205

Et pour nous, l'élément essentiel pour redonner l'accès au fleuve, c'est le déplacement de la voie ferrée qui effectivement à l'heure actuelle est une barrière pour cet accès au fleuve là. Donc un élément dans le projet.

Mais le reste, est-ce que c'est vraiment essentiel.

2215

Au regard aussi de la gestion de la mobilité, on a regardé le Plan de la mobilité durable de la Ville de Québec et le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMQ. Le message qu'on veut envoyer ici, quand on parle de développement durable, de plus en plus on reconnaît qu'il faut simultanément regarder les projets en aménagement du territoire et les projets en transport.

2220

Si on veut briser le cercle vicieux de la dépendance automobile, il faut que les deux (2) soient pensés simultanément. Si on fait l'aménagement du territoire et après, on essaie de régler les problèmes de transport qui viennent avec ou les problèmes de transport générés par les projets, on passe à côté, on reconduit les modes existants. Si on parle de développement durable, il faut que les deux (2) soient pensés simultanément.

2225

Et là-dessus, c'est une, selon nous, une des faiblesses à l'heure actuelle du projet qui nous est déposé.

Donc je viens de le dire, c'est quoi pour nous, dans le fond, du développement durable! Bien, il faut penser à l'organisation du territoire de manière à diminuer les besoins de transport. À ce niveau-là, je rappelle qu'il y a pas eu d'analyse globale – il y a une faute d'orthographe que je viens de voir, je m'en excuse – et ce n'est pas pour rien, pour les éléments que j'énumère par après, les transports actifs ne sont pas partie prenante du projet.

2230

Il faut effectivement, lorsqu'on parle de mobilité durable, il faut toujours penser d'abord à comment on peut aménager le transport piétonnier, donc les transports actifs, piéton-vélo, ensuite si c'est pas possible, effectivement, de donner à tous les gens à pied et à vélo, comment on peut y arriver par le transport en commun. Et par la suite, effectivement, s'il y a des besoins d'espaces additionnels de stationnement, à ce moment-là procéder effectivement à l'ajout.

2235

Donc il faut inverser la logique de l'analyse. Non pas voir où on peut mettre le stationnement et après, comment on peut aménager le transport en commun et les transports actifs et collectifs, mais bien l'inverse.

2240

C'est véritablement la façon de procéder lorsqu'on est dans une politique de développement durable.

2245

Donc en résumé, en concordance avec les plans politiques en vigueur, notre recommandation, c'est qu'il faut chercher à insérer davantage le projet dans une logique de développement durable en misant d'abord davantage sur une renaturalisation du secteur et, je

répète ici, tout projet d'envergure devrait comporter un gain environnemental, et en profitant de l'occasion pour penser différemment le transport.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2255

Merci. Vous venez de mentionner que le projet ne comporte pas d'analyse globale des besoins de transport.

En quoi consisterait une telle analyse?

PAR Mme ANNE BEAULIEU:

2260

Il faut véritablement essayer de voir, un, combien de personnes additionnelles va générer le projet! Et ça, je pense qu'il y a quand même des estimés de la fréquentation de la plage.

2265

Bon, il faut le voir sur une moyenne combien de personnes additionnelles ça peut amener. La provenance de ces gens-là, et se poser d'abord la question, comment peut-on amener ces personnes-là différemment que par l'automobile! C'est la façon véritablement de le faire.

2270

Se poser la question, ceux justement qui sont plus à proximité, qui peuvent venir à distance de marche, est-ce que l'aménagement du territoire est fait de façon suffisamment convivial pour qu'on se rende à pied!

2275

Trop fréquemment dans la ville de Québec, il y a des endroits qui techniquement pourraient se faire par une personne en santé moyenne, de pouvoir faire les accès à pied, mais parce que l'aménagement n'est pas sécuritaire, parce que les trottoirs sont pas suffisamment larges, pour un ensemble de raisons, on n'y va pas à pied à cause de ça.

2280

Donc moi, quand je dis, quand on a des projets d'envergure comme ça, on déplace ici une voie ferrée, c'est quand même pas mineur, bien, est-ce qu'on peut penser effectivement le lieu différemment pour que, si c'est possible de s'y rendre à pied, on s'y rend à pied. Si c'est possible de s'y rendre en transport en commun, et là, il faut penser comment faire le transport en commun!

2285

On l'a soulevé tout à l'heure, il y a effectivement une question de rentabilité dans le transport en commun. Il y a une question de densité. Est-ce qu'effectivement, c'est intéressant de densifier les lieux!

On s'est pas, nous, penché sur cette question, mais la question mérite d'être posée. Et si ce n'est pas possible de favoriser une plus grande rentabilité du transport en commun par un accroissement de la densité, bon, quel type de système de navette qu'on peut installer à ce

moment-là! Est-ce qu'il peut y avoir des stationnements incitatifs hors ce lieu-là dans des endroits qui existent déjà!

2295

navettage, bon, ils ont une expertise en navettage justement, donc s'asseoir avec eux en amont du projet pour voir ce qu'il est possible de faire.

pas possible, pour éventuellement les instaurer, ces conditions-là ou encore là, à l'impossible nul

Le RTC est très efficace habituellement dans les grands événements pour faire du

2300

2305

n'est tenu, si vraiment c'est une totale impossibilité, bien là, pensons effectivement au transport automobile.

Et si effectivement c'est pas possible, au moins d'identifier les conditions qui font que c'est

PAR LA PRÉSIDENTE:

À votre connaissance, est-ce qu'on a réalisé de telles études de besoins de transport ailleurs sur le territoire de l'agglomération de Québec?

Mais inversons la logique, s'il vous plaît, pensons automobile en dernier lieu!

PAR Mme ANNE BEAULIEU:

2310

Je pourrais pas vous répondre, c'est pas moi l'experte dans ces domaines-là, c'est plus mon directeur général qui est en mission en Europe à l'heure actuelle.

2315

Mais j'imagine que oui des études, ou si c'est pas sur le territoire de Québec, il y a probablement des études dans d'autres villes ou dans d'autres régions au Canada ou à travers le monde qui ont des approches, qui s'apparentent au type d'approches que je vous suggère.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

2320

PAR LE COMMISSAIRE:

Vous parlez dans votre mémoire de diminuer l'enrochement, est-ce que vous avez des suggestions?

2325

PAR Mme ANNE BEAULIEU:

Non. Comme je disais, par rapport à ça, on n'a pas l'expertise, nous, par rapport à ça.

Les échos qu'on a par contre, et pour avoir assisté récemment à d'autres audiences d'information du BAPE sur des projets d'enrochement, la tendance semble être beaucoup à l'heure actuelle à enrocher, essayer de renaturaliser sur les plateaux supérieurs. C'est la tendance.

2335

Les échos qu'on a, nous, par diverses personnes qui siègent sur des groupes qui sont membres du CRE-Capitale nationale, c'est l'effet que l'enrochement très souvent a un effet que de par le déplacement justement des courants va aller créer l'érosion à côté des enrochements.

2340

enrocher une partie d'une rive, c'est l'ensemble de la rive qui va finir par être enroché.

Et quand on commence à enrocher un milieu, on est comme condamné, on commence à

Je sais pas si ma biologiste a des éléments à ajouter là-dessus, elle a une meilleure connaissance que moi?

2345

C'est sûr, je pense, quand j'écoutais tout à l'heure la dame dont malheureusement j'ai pas retenu le nom, c'est sûr que, bon, il y a l'écogénie qu'on appelle, le résultat, est-ce qu'il est là aussi rapidement, est-ce qu'il y a des efforts à répéter, oui, mais je vous dirais que sur l'enrochement aussi il y a des efforts à répéter, et c'est quand même des techniques qui sont très coûteuses aussi, l'enrochement.

2350

Vous avez parlé tantôt de densification douce.

PAR Mme ANNE BEAULIEU:

PAR LA PRÉSIDENTE:

2355

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2360

Est-ce que vous pouvez élaborer là-dessus, où, comment?

PAR Mme ANNE BEAULIEU:

2365

Bien, lorsqu'on parle de densification douce et encore là, tout à l'heure il y a quelqu'un qui a fait le parallèle, on a tendance ici à avoir comme modèle le bungalow ou les tours à condos.

Donc la densification douce, c'est du deux (2), du quatre (4), du six (6) étages mais avec des milieux qui sont conviviaux, qui font une large place à des aménagements qui laissent place à des végétations, à des plantations d'arbres, à des parcs où il y a une qualité de vie.

Il y a beaucoup de travail à faire pour démystifier ce qu'est la densification. Quand on parle de densification, les gens ont tendance à percevoir ça comme des milieux froids, inhumains, bétonnés. Or, quand on parle de densification douce, c'est en plein l'inverse.

2375

C'est d'avoir des milieux axés sur la qualité de vie, sur la convivialité. On parle de mixité des usages, mixité des fonctions de façon justement à ce que des lieux de travail soient quand même rapprochés des lieux de résidence pour pouvoir justement favoriser lorsque possible le transport par des moyens actifs.

2380

Les transports en commun effectivement sont favorisés par une densité, mais c'est vraiment d'arrêter de voir la densification comme des endroits froids dépourvus d'arbres. C'est en plein l'inverse.

2000

C'est d'avoir des modèles de densification différents peut-être de ceux qu'on a trop souvent au Québec.

2385

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et sur le site du projet, à quel endroit?

PAR Mme ANNE BEAULIEU:

2390

Moi, comme je vous dis, cette question-là, nous, on l'a pas abordée. On s'est pas arrêté à cette question-là.

2395

On était beaucoup plus axé sur, je vous dirais, de redonner l'accès au fleuve dans un esprit de renaturaliser les lieux davantage.

On s'est pas arrêté à cet aspect-là, donc je pourrais pas vous l'identifier correctement.

2400

Mais à ce moment-ci, comme d'autres intervenants sont intervenus sur ce point-là, je pense effectivement que c'est une question qui mérite d'être posée, et je pense que quand on dit aussi redonner l'accès au fleuve, on veut le donner à qui en priorité, à des touristes ou à la population même de Québec?

2405

Est-ce qu'on veut pas d'abord la redonner à ceux qui sont à proximité du fleuve? Ensuite, à un territoire plus vaste et, je vous dirais par ricochet, à partir du moment où ça devient un élément de fierté, c'est sûr que ça devient un élément récréotouristique qui devient intéressant.

2415

Mais pensons d'abord et avant tout qualité de vie à l'intérieur de la ville de Québec, pour les citoyens et citoyennes de la ville de Québec, et moi, je suis convaincue que ça va avoir des impacts aussi à ce moment-là sur l'attrait touristique.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors ça termine nos questions, on vous remercie pour la présentation de votre mémoire.

PAR Mme ANNE BEAULIEU:

C'est nous qui vous remercions.

2420

2425

MOT DE LA FIN

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc ceci mettrait fin à la deuxième partie de l'audience publique.

Alors il semble qu'il n'y a pas de présentation verbale!

2430

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter tous les documents qui sont déposés, incluant les mémoires qui ont été présentés aujourd'hui, ainsi que les transcriptions dans les centres de documentation ainsi que sur le site Web du BAPE. Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la Commission et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

2435

Nous vous rappelons aussi que vous pourrez trouver sur le site Web du BAPE des mémoires qui ont été reçus, mais qui n'ont pas été présentés ni hier ni aujourd'hui et qui ont seulement été déposés.

2440

Les personnes qui désirent exercer des droits de rectification par écrit auront jusqu'au 26 juin pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez s'il vous plaît faire part de cet empêchement à Marie-Josée Harvey, coordonnatrice de la Commission, car à défaut de le faire, la Commission pourrait décider de ne pas l'accepter si vous dépassez le délai.

2445

Nous vous rappelons que ce droit bien sûr sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur des opinions qui ont été émises.

Donc dès maintenant, la Commission d'enquête poursuit ses travaux, et le rapport de la Commission sera déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs au plus tard le 20 septembre 2013.

2450

La Commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à nos travaux en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant, soit comme promoteur ou personne-ressource, ou en participant comme simple citoyen à l'audience publique.

2455

Elle remercie également toute l'équipe qui a travaillé sur la préparation de ces audiences publiques pour permettre un processus public qui permet à tous de donner leur opinion pour le bien de tous.

2460

Alors merci et bonne fin de journée.

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2465

DENISE PROULX, s.o.

Deur Prale